BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XVI

(RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE).

NOTE

A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTE ET DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

(Voir page 71, le tableau XVI annexé au projet de loi.)

Le Tableau des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il comprend tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Les évaluations pour l'exercice 1884 sont établies d'après les renseignements fournis par les divers Ministères et services. Elles s'élèvent, tant en recette qu'en dépense, à . . . . . fr. 620,429,000 »

Au Budget voté pour l'exercice 1883, elles ont été fixées à . 577,522,850 »

Différence en plus pour 1884. . . fr. 42,906,150 »

La différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1882.

Augmentations.

Art. 5.	— Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860 . . . . . fr.	80,250	»
— 6.	— Réserve du fonds communal	25,000	»
— 9.	— Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse générale d'épargne .	5,000,000	»
— 26.	— Recettes effectuées par l'Administration des postes pour compte des offices étrangers . .	200,000	»
— 29.	— Encaissement des effets de commerce par la poste	30,000,000	»
— 32.	— Impôts et produits recouvrés au profit des communes	1,000,000	»
— 39.	— Consignations de toute nature	400,000	»
— 42.	— Encaissements et payements de quittances pour compte de tiers	15,000,000	»
	Divers	183,900	»
	Total des augmentations. . . fr.	51,889,150	»

REPORT DES AUGMENTATIONS. . fr. 51,889,150 »

Diminutions.

ART. 25. — Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation . . . . . fr. 1,200,000 »

— 41. — Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà.) . . . 90,000 »

Suppression du chapitre III . . 7,693,000 »

8,983,000 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 42,906,150 »

Les articles qui figuraient autrefois au chapitre III font actuellement l'objet du Tableau XV. (*Dépenses sur ressources spéciales*). Les raisons du transfert sont données dans l'Exposé des motifs.

En ce qui concerne spécialement le fonds communal, le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens de 1884, les revenus de ce fonds.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. %.	Montant.
Droits de douane.			
Café	3,000,000	75	2,250,000
Eaux-de-vie	1,100,000		385,000
Bières et vinaigres	700,000	35	245,000
Sucres	2,800,000		980,000
Droits d'accise.			
Vins	4,400,000		1,540,000
Eaux-de-vie	26,250,000		9,187,500
Bières	14,150,000	35	4,952,500
Vinaigres	10,000		3,500
Sucres	5,400,000		1,890,000
Postes.			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	13,260,000	41	5.436,600
	TOTAL. . . . . fr.		26,870,100

La somme de 26,870,100 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1); l'excédent devrait en conséquence être attribué à la réserve. Mais comme le montant de celle-ci atteindra, au 31 décembre 1884, d'après les prévisions du Budget, le maximum fixé par le § 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, il n'y aura pas lieu d'opérer la retenue mentionnée au § 2 de l'article 2 de ladite loi. Dès lors, la somme de 26,870,100 francs représente le montant à répartir entre les communes en 1884.

Le revenu de la réserve pour 1884 comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1883 et en 1884. Ces intérêts peuvent être évalués à 350,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1882.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, il doit être rendu compte chaque année, aux Chambres, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après, ainsi que cela s'est toujours fait à l'occasion de la présentation du Budget pour ordre, et ce à partir de celui de l'exercice 1862 :

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1882 (annexe *A*);

2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe *B*);

3° L'état de la répartition du fonds communal pour l'année 1882 (annexe *C*).

4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe *D*).

Il résulte de l'annexe *A*, que le revenu du fonds communal a été, en 1882, de fr. 27,507,295 52.

Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (1), il a été opéré, conformément au § 2 de l'article 2 de

---

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1881 à 1883, s'élèvent, SAVOIR :

En 1881 à	fr.	26,139,993.72
» 1882 à		27,133,028.08
» 1883 (Prévisions) à		26,789,850. »
ENSEMBLE. . . .	fr.	80,062,871.80
MOYENNE		26,687,623.90

(2) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1879 à 1881 se montent, SAVOIR :

En 1879, à	fr.	25,876,408.03
» 1880, à		26,014,604.98
» 1881, à		26,139,993.72
ENSEMBLE. . . .	fr.	78,031,006.73
MOYENNE.		26,010,335.57

la loi du 20 décembre 1862, une retenue au profit de la réserve, mais seulement jusqu'à concurrence de fr. 374,267 44, la réserve ne pouvant dépasser, suivant le § 3 de l'article 2 de ladite loi, le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (voir annexe *B*).

ANNEXE **A**.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1882.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1882.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1881.	Exercice 1882.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.
Café . . . . . (Droit de douane).	5,000,000 »	»	3,731,759 15	3,731,759 15	7,261 25	3,724,497 90	75%	2,793,373 42
Eaux-de-vie étrangères . (Id.).	1,100,000 »	»	1,116,400 58	1,116,400 58	14,212 10	1,102,188 48		385,765 97
Bières et vinaigres. . . (Id.).	500,000 »	»	754,407 39	754,407 39	10,006 78	744,400 61		260,540 21
Vins . . . . . (Droit d'accise).	4,450,000 »	7,202 75	4,574,992 41	4,582,195 16	24,315 78	4,557,879 38		1,595,257 78
Eaux-de-vie indigènes . (Id.).	26,200,000 »	150,841 75	26,677,159 87	26,828,001 62	1,812 95	26,826,188 67	35%	9,389,166 03
Bières . . . . . (Id.).	14,100,000 »	721 42	14,156,858 48	14,157,579 90	20,280 01	14,117,299 89		4,941,054 96
Vinaigres . . . . . (Id.).	15,000 »	»	10,823 55	10,823 55	»	10,823 55		3,788 24
Sucres. (Droit de douane et d'accise).	7,100,000 »	75,606 79	8,852,944 90	8,908,551 69	29,788 01	8,878,763 68		3,107,567 29
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté . . .	55,465,000 »	234,372 71	56,103,587 18	56,337,959 89	100,415 63	(A) 56,237,544 26	35%	19,685,140 48
Postes	12,410,000 »	785,714 58	11,484,481 68	12,270,199 06	»	(B) 12,270,199 06	41%	5,030,781 62
TOTAL. . . . fr.	68,875,000 »	1,020,087 09	71,319,854 01	72,339,918 10	107,676 88	72,252,241 22	....	27,507,295 52
1 p. % sur les sommes ci-dessus (*A* et *B*), à verser à la réserve (1)								374,267 44
Somme répartie. . . . . fr.								27,133,028 08

(1) La retenue de 1 p. % dont parle le § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, s'élève à fr. 685,077 43, mais elle a été réduite à fr. 374,267 44, la réserve ne pouvant dépasser, suivant le § 3 de l'article 2 de ladite loi, le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (voir annexe *B*)

ANNEXE B.

COMPTE

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1882.

A. — Compte des recettes et des dépenses pour l'exercice 1882.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1883, la réserve ordinaire du fonds communal présentait au 31 décembre 1881, un solde disponible de . . . . . fr.		950 25
Recettes. — Retenue opérée en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862		675,071 76
Semestres d'intérêts échus le 1er janvier et le 1er juillet 1881, d'un capital nominal de 227,800 francs de la Dette publique à 2 ½ p. %.		5,695 »
Semestre d'intérêts échus le 1er mai 1882, d'un capital nominal de 6,421,800 francs de la Dette publique à 3 p. %.		96,327 »
Semestre d'intérêts échus le 1er novembre 1882, d'un capital nominal de 6,607,400 francs de la même Dette		99,111 »
Semestres d'intérêts échus le 1er mai et le 1er novembre 1882, d'un capital nominal de 2,945,700 francs de la Dette publique à 4 p. % (1re série)		117,828 »
Semestres d'intérêts échus le 1er février et le 1er août 1882, d'un capital nominal de 134,000 francs de la Dette publique à 4 p. % (2e série)		5,360 »
TOTAL DES RECETTES . . . fr.		1,000,343 01
Dépenses. — Prix d'achat d'un capital nominal de 3,300 (1) francs de la Dette publique à 3 p. %	2,854 30	
Idem de 3,100 francs de la même Dette (2)	2,645 88	
Idem de 787,600 francs id. (3)	675,980 56	
Idem de 182,300 francs id. (4)	155,155 52	1,000,049 20
Idem de 3,300 francs id. (5)	2,821 82	
Idem de 189,100 francs id. (6)	157,929 53	
Idem de 3,800 francs de la Dette publique à 2 ½ p. % (7).	2,661 59	
SOLDE DISPONIBLE. . . fr.		293 81

(1) Y compris fr. 17 60, montant des intérêts bonifiés.
(2) 23 77 — —
(3) 6,703 48 — —
(4) 45 57 — —
(5) 17 32 — —
(6) 115 74 — —
(7) 8 44 — —

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1882.

Prélèvements sur le revenu du fonds communal . .	1863 à 1881. .	6,788,402 27	7,162,669 71	10,918,210 08
	1882. .	374,267 44		
Bénéfice sur la vente de titres.	1875 à 1881. .	146,715 45	146,715 45	
	1882. .	»		
Intérêts des capitaux placés	1864 à 1881. .	3,291,435 84	3,608,824 92	
	1882. .	(1) 317,389 08		

A déduire :

Prélèvements sur la réserve au profit des communes .	1886 à 1881. .	2,243,664 40	2,243,664 40	2,248,098 23
	1882. .	»		
Perte sur la vente de titres.	1875 à 1881. .	4,433 83	4,433 83	
	1882. .	»		

RESTE. . . . . fr. 8,670,111 85

Maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862) (2). . fr. 8,670,111 85

Au 31 décembre 1882, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 ½ p. % un capital nominal de. . .	fr. 231,600 »	
— 3 p. % — — . . .	6,796,500 »	
— 4 p. % (1re série) — — . . .	2,945,700 »	
— 4 p. % (2e série) — —	134,000 »	
Le coût de ces valeurs a été de	fr.	8,295,550 60
Il restait à employer à cette date :		
1° Le solde disponible		293 81
2° Le prélèvement sur le revenu du fonds communal de 1882.		374,267 44
TOTAL. . . .	fr.	8,670,111 85

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 6,931 92, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1879 . . . . . fr.	25,876,408 03
1880	26,014,604 98
1881	26,139,993 72
ENSEMBLE . . . . . fr.	78,031,006 73
MOYENNE	26,010,335 57
⅓	8,670,111 85

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL. — *État de répartition du fonds communal pour l'année 1882.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1881. (*Principal.*)	Revenu net des octrois en 1859 — Minimum de quote part des communes à octroi.	SOMMES revenant aux communes dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune
1.		3.	4.	5	6.
1	Nieuport	15,450 41	23,576 27	»	23,576 27
2	Termonde	54,652 49	82,117 02	»	82,117 02
3	Arlon	45,556 21	50,914 47	»	50,914 47
4	Gand	1,527,763 68	1,549,051 »	»	1,549,051 »
5	Lokeren	76,203 00	86,732 35	»	86,732 35
6	Bruges	392,503 32	445,684 61	»	445,684 61
7	Hodimont	29,095 17	32,090 30	»	32,090 30
8	Mons	291,407 23	317,815 50	»	317,815 50
9	Hasselt	85,159 40	91,105 80	»	91,105 80
10	Malines	286,029 33	297,258 68	»	297,258 68
11	Saint-Nicolas	139,375 02	144,157 27	»	144,157 27
12	Tournai	286,151 09	294,761 71	»	294,761 71
13	Ostende	183,505 11	180,307 21	»	180,307 21
14	Louvain	349,491 06	340,740 50	2,548 55	343,089 05
15	Lierre	84,972 23	82,582 34	833 36	83,415 70
16	Liége	1,505,086 58	1,267,362 98	15,816 88	1,281,179 86
17	Maeseyck	14,685 94	14,180 65	236 27	14,416 92
18	Turnhout	68,045 86	64,900 »	1,899 39	66,799 39
19	Ypres	120,510 29	114,011 23	4,095 20	118,106 43
20	Furnes	31,778 68	29,761 93	1,434 63	31,196 56
21	La Bouverie	15,786 24	14,192 55	1,304 72	15,497 07
22	Audenarde	39,109 25	34,591 52	3,801 52	38,392 84
23	Diest	46,859 36	40,998 58	5,002 41	46,000 99
24	Bruxelles	3,276,313 98	2,863,166 07	353,132 03	3,216,298 10
25	Verviers	325,579 85	282,551 37	37,064 47	319,615 84
26	Namur	248,518 83	214,715 74	29,250 70	243,966 44
27	Poperinghe	46,902 93	40,336 65	5,707 13	46,043 76
28	Tirlemont	85,150 42	70,034 07	13,356 56	83,390 63
29	Huy	90,054 02	72,242 06	16,162 34	88,404 40
30	Menin	53,400 11	41,662 70	10,759 22	52,421 92
31	Dinant	49,303 43	38,000 »	10,400 28	48,400 28

N° d'ordre.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1881. (*Principal.*)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
32	Ath	50,514 75	44,795 98	13,628 57	58,424 55
33	Philippeville	8,356 26	6,242 72	1,960 47	8,203 19
34	Saint-Trond	60,067 82	44,489 »	14,478 49	58,967 49
35	Frameries	33,788 07	24,996 86	8,172 28	33,169 14
36	Lessines	29,320 25	21,566 92	7,216 24	28,783 16
37	Courtrai	225,132 72	163,798 76	57,209 95	221,008 71
38	Alost	127,925 43	92,492 99	33,089 09	125,582 08
39	Tongres	50,677 70	35,696 36	14,053 11	49,749 47
40	Herenthals	16,513 37	11,118 41	5,092 47	16,210 88
41	Dixmude	27,807 53	18,500 »	8,798 15	27,298 15
42	Spa	55,646 75	34,094 »	20,533 41	54,627 41
43	Quaregnon	46,956 26	27,659 42	18,417 06	46,076 48
44	Stavelot	19,797 54	11,250 60	8,204 29	19,454 89
45	Nivelles	64,806 69	36,410 »	27,209 55	63,619 55
46	Grammont	48,141 95	26,725 »	20,535 08	47,260 08
47	Aerschot	20,866 10	11,515 51	8,968 36	20,483 87
48	Renaix	60,297 75	32,102 62	27,090 59	59,193 21
49	Gheel	29,273 43	14,822 54	13,914 66	28,737 20
50	Anvers	2,753,263 98	1,350,578 98	1,352,250 41	2,702,829 39
51	Ninove	30,681 23	15,000 »	15,119 21	30,119 21
52	Dour	38,180 21	17,664 55	19,816 27	37,480 82
53	Péruwelz	46,135 02	21,151 96	24,137 95	45,289 91
54	Charleroi	162,014 21	70,585 17	88,461 25	159,046 42
55	Mariembourg	4,208 67	1,790 01	2,341 57	4,131 58
56	Wavre	39,439 08	15,690 20	23,026 43	38,716 63
57	Rœulx	12,788 72	4,990 »	7,564 46	12,554 46
58	Herve	25,105 70	9,651 88	14,994 02	24,645 90
59	Jodoigne	26,336 75	9,494 35	16,359 96	25,854 31
60	Pâturages	34,371 88	12,179 55	21,562 90	33,742 28
61	Peaumont	13,986 54	4,023 »	9,107 33	13,730 33
62	Leuze	37,700 04	12,137 12	24,872 33	37,009 45
63-64	Basel	8,780 29	5,044 13	10,404 21	8,619 45
	et Steendorp	6,956 32			6,828 89
65	Gembloux	20,129 04	6,300 »	13,460 32	19,760 32
66	Soignies	41,854 26	12,500 »	28,587 57	41,087 57
67	Blankenberghe	40,705 51	12,000 »	27,959 86	39,959 86

N° d'ordre.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1881. (*Principal.*)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
68	Binche	50,684 88	14,610 »	35,146 43	49,756 43
69	Roulers	85,801 75	24,749 »	59,481 03	84,230 03
70	Enghien	25,713 27	7,300 »	17,942 25	25,242 25
71	Hornu	32,454 »	8,746 19	23,113 42	31,859 51
72	Wasmes	42,097 30	10,751 57	30,574 68	41,326 25
73	Tamise	38,334 09	8,666 91	28,964 97	37,631 88
74	Vilvorde	46,623 36	9,948 46	35,820 85	45,769 31
75	Bouillon	10,349 15	1,346 99	8,812 58	10,159 57
76	Fontaine-l'Évêque	27,710 93	3,455 »	23,748 32	27,203 32
77	Bastogne	10,947 30	1,246 86	9,499 91	10,746 77
78	Chimay	23,489 43	2,459 90	20,599 25	23,059 15
79–80	Jemappes	49,314 35	2,303 92	60,315 28	48,410 99
	et Flénu	14,473 33			14,208 21
81	Eecloo	28,022 33	1,340 »	35,985 83	37,325 83
	Communes à octroi	14,285,684 15	11,558,145 80	2,909,408 33	14,467,554 13
	Communes sans octroi	12,901,810 74	»	12,665,473 95	12,665,473 95
	TOTAUX	27,187,494 80	11,558,145 80	15,574,882 28	27,133,028 08

ANNEXE D.

RELEVÉ

présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création.

(1860 à 1882.)

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE. Retenue sur le revenu du FONDS communal.	FONDS DE RÉSERVE. Prélèvement au profit du FONDS communal.	FONDS DE RÉSERVE. MONTANT au 31 décembre.	SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition du Communes à octroi.	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition du Communes sans octroi.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (184 jours)	6,721,311 48	229,470 66	»	»	»	6,491,840 82	9,372,595 31	7,606,887 02
1861	15,253,570 37	380,637 55	»	»	»	14,872,032 82	9,475,462 69	7,694,848 32
1862	15,795,368 82	350,940 44	»	»	»	15,444,428 38	9,548,093 23	7,778,737 95
1863	16,557,282 31	176,727 04 (Pour 201 jours.)	(b) 184,796 98	»	(b) 184,796 98	1,995,757 39	9,624,334 03	7,884,542 44
1864	16,443,952 67	»	(b) 407,246 25	»	(b) 595,373 23	16,036,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70
1865	17,322,980 27	»	(b) 429,791 61	»	(b)1,050,252 34	16,893,188 66	9,887,309 53	8,140,614 33
1866	17,956,590 93	»	(b) 446,026 79	»	(b)1,542,291 63	17,489,664 14	10,044,307 87	8,289,539 20
1867	18,378,368 34	»	(b) 452,712 87	»	(b)2,052,440 67	17,925,655 47	10,157,882 73	8,456,136 19
1688	17,752,716 08	»	(b) 316,546 66	»	(b)2,442,325 86	17,436,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,221 58	»	(b) 474,660 60	»	(b)3,000,685 25	18,614,560 98	10,812,311 83	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	»	(b) 570,289 27 (c)3,022,559 13	»	(b)3,676,200 02 (c)3,022,559 13	19,000,000 »	10,981,753 96	9,229,315 82
1871	18,946,640 94	»	(b) 462,239 78 »	» (c)1,465,508 84	(b)4,304,711 03 (c)3,120,446 46	19,950,000 »	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,498,476 29	»	(b) 536,471 99 (f) 14,504 30	»	(b)5,015,072 06 (c)1,735,069 94	20,947,500 »	11,339,913 56	9,599,652 42
1873	23,459,041 46	»	(b) 592,105 92	»	(b)5,779,515 22 (c)1,797,087 79	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,378 55
1874	23,483,830 01	»	(b) 601,830 22 »	» (c) 212,618 96	(b)6,652,860 18 (c)1,653,368 93	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 98	»	(b) 637,711 57	»	(b)7,576,708 99 (c)1,721,906 98	24,408,059 41	12,311,321 30	10,599,386 27
1876	25,390,910 18	»	»	(b) 36,316 74 (c) 54,590 25	(b)7,818,845 96 (c)1,775,232 41	25,461,817 17	12,615,573 12	10,950,298 98
1877	24,703,442 34	»	»	(b) 58,861 33 (c)1,915,782 36	(b)8,107,166 14 (c) »	26,658,086 03	12,944,498 58	11,355,960 63
1878	23,774,678 20	»	»	(b)1,734,642 67	(b)8,445,856 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	»	»	(b) 86,130 07	(b)7,106,619 44	25,876,408 03	13,481,300 89	12,157,082 38
1880	25,666,900 39	»	»	(b) 347,704 59	(b)7,318,992 39	26,014,604 98	13,735,281 41	12,341,793 69
1881	26,815,065 48	»	(b) 675,071 76	»	(b)7,978,455 33	26,139,993 72	14,029,509 04	12,643,855 81
1882	27,507,295 52	»	(b) 374,267 44	»	(b)8,670,111 85	27,183,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74

BUTIONS dente) fonds communal.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Marc-le-franc de la	NOMBRE de communes dont LA QUOTE PART		*Observations.*
	les communes à octroi		les communes sans octroi.		est égal au revenu de l'octroi en 1859.	dépasse le revenu de l'octroi en 1859.	
TOTAL	à titre de *minimum*.	proportionnellement au montant des contributions.		répartition annuelle.			
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
16,979,482 53	5,164,388 35	32,177 25	1,295,275 22	(a) 0.38000764	69	9	*N. B.* Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu de 1859 s'élevait à fr. 11,558,145 80 c.
17,170,311 01	11,510,410 63	97,037 14	3,265,485 05	0.424579289	67	11	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc-le-franc réel de la répartition a été de 0.170270648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764.
17,326,831 16	11,485,773 51	138,586 56	3,820,068 31	0 49109101	65	13	
17,508,786 47	11,425,092 15	220,595 54	4,350,159 90	0.53173900	59	19	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (*Moniteur* n° 357).
17,757,424 49	11,409,311 95	256,296 81	4,391,097 66	0.54821032	58	20	
18,027,923 86	11,351,821 06	342,884 74	5,198,482 86	0.63858606	53	25	
18,333,847 16	11,275,048 95	459,917 89	(c) 5,754,891 30	0.69423536	49	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
18,594,018 92	11,230,210 90	534,501 79	(d) 6,160,748 78	0.73028086	46	32	(d) Voir le renvoi (c).
18,797,344 21	11,292,713 50	434,088 34	5,709,567 58	0.66701921	50	28	
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75369864	44	34	
20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 53	7,147,630 58	0.77483763	41	37	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (*Moniteur* n° 137).
20,606,014 63	9,619,965 94	2,498,101 58	7,831,932 48	0.83148523	37	42	
20,939,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0 89269565	33	46	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14 504 30 c. lors de la répartition de 1873.
21,684,966 77	5,786,889 82	7,135,397 75	9,944,647 99	1.000093694	20	59	
22,164,652 23	8,664,256 54	4,329,004 17	10,100,778 04	0.98986582	22	57	
22,910,707 57	5,365,330 36	8,121,467 72	10,921,261 33	1,03036735	18	62	
23,563,872 10	5,365,330 36	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05484630	18	62	
24,300,459 21	3,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	14	66	
24,927,759 97	5,351,138 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0.9961 4543	17	63	
25,638,383 27	5,351,138 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98443289	17	63	
26,077,075 10	5,351,138 01	8,649,418 38	12,014,048 59	0.97544429	17	63	
26,675,364 85	5,365,318 66	8,677,060 76	12,097,614 30	0.95679787	18	62	
27,187,494 89	3,595,552 19	10,872,001 94	12,665,473 95	0.98165139	13	68	

ANNEXES

A

LA SITUATION DU TRÉSOR.

(Voir page xi.)

ANNEXES.

Les annexes à la Situation du Trésor au 1er janvier 1883, se composent des documents ci-après :

1. Compte des recettes et des dépenses à la clôture de l'exercice 1881.

2. Compte des recettes de l'excercice 1882 au 1er janvier 1883.

3. État du produit de la vente d'immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.

4. Situation au 1er janvier 1883 des crédits alloués pour services spéciaux.

5. Résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1880 inclusivement.

6. Aperçu général de la dette constituée et des annuités dues par l'État.

7. État indiquant, d'une part, les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes actuellement existantes, et, d'autre part, les capitaux rachetés au moyen de ces fonds d'amortissement depuis l'origine des dettes jusqu'aux dernières échéances de 1882.

8. État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes à 5 et à 4 ½ p. c., ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds depuis l'origine de ces dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.

9. État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. c., et de la dette de 58,474,800 francs, à 3 p. c., ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés depuis l'origine de ces deux dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

ANNEXE N° 1.

SITUATION DU TRÉSOR AU 1er JANVIER 1883.

BUDGET DE L'EXERCICE 1881.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES, A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881.

Compte des recettes de l'exercice

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	22,876,000 »
Personnel	15,930,000 »
Patentes	5,850,000 »
Redevances sur les mines	400,000 »
Douanes	20,500,000 »
Accises — Vins étrangers	2,750,000 »
Accises — Eaux-de-vie indigènes	17,355,000 »
Accises — Bières et vinaigres	9,375,000 »
Accises — Sucres de canne et de betterave	2,860,000 »
Accises — Glucoses et autres sucres non cristallisables	150,000 »
Accises — Tabac	250,000 »
Garantie — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	18,000 »
Recettes diverses — Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	250,000 »
Recettes diverses — Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	25,500,000 »
Greffe	450,000 »
Hypothèques	4,000,000 »
Successions	17,100,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,900,000 »
Droits dus par les époux survivants	350,000 »
Timbre	5,520,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	460,000 »
— de condamnation en matières diverses	580,000 »
A REPORTER . . . . . fr.	153,007,000 »

1881, arrêté au 31 octobre 1882.

RECETTES RÉELLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1881.	RECOUVREMENTS du 1er janvier au 31 octobre 1882	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		*Observations.*
			EXCÉDENT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDENT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
22,745,669 78	21,791,612 87	954,056 91	150,330 22	»	
15,924,451 28	15,110,391 66	814,059 62	25,568 72	»	
6,519,015 63	4,492,077 97	1,826,955 66	»	469,015 63	
368,970 55	359,409 62	9,560 75	31,029 65	»	
22,659,161 51	22,659,161 51	»	»	2,559,161 51	
2,782,281 50	2,777,599 71	4,681 79	»	52,281 50	
17,184,701 21	17,086,654 07	98,047 14	170,298 79	»	
9,518,406 54	9,517,937 61	468 93	54,593 46	»	
3,911,518 39	3,862,375 98	49,144 41	»	1,051,518 39	
181,689 06	181,689 06	»	»	31,689 06	
207,717 »	173,712 48	34,004 52	42,285 »	»	
16,465 53	16,465 53	»	1,556 47	»	
473,842 64	473,732 64	110 »	»	225,842 64	
22,976,935 57	22,976,935 57	»	523,064 43	»	
467,588 25	467,588 25	»	»	57,388 25	
5,829,671 14	5,829,671 14	»	170,328 86	»	
17,777,529 58	17,757,706 30	39,823 28	»	677,529 58	
3,644,495 62	3,607,880 41	36,615 21	»	744,495 62	
382,354 24	381,724 40	629 84	»	32,354 24	
5,875,186 61	5,875,144 36	42 25	»	555,186 61	
16,000 »	16,000 »	»	»	11,000 »	
461,558 »	459,554 83	2,003 17	»	1,558 »	
454,669 66	454,669 66	»	125,330 34	»	
157,959,455 09	154,089,291 63	5,870,163 46	1,274,563 94	6,226,819 03	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	153,007,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,700,000 »
Routes appartenant à l'État	»
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	107,108,000 »
Produits des postes	7,243,420 »
Télégraphes électriques	2,500,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	800,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	550,000 »
Forêts.	800,000 »
Dépendances du chemin de fer	170,000 »
Établissements et services régis par l'État.	145,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	380,000 »
Revenus des domaines	750,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au *Moniteur*, etc., perçus par l'administration des postes	160,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	93,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,500,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,800,000 »
— des droits de fanal	625,000 »
— de la régie du *Moniteur* (arrêté royal du 21 juin 1868).	50,000 »
— des écoles agricoles.	190,000 »
— du placement des fonds disponibles du Trésor.	800,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . .	1,200,900 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1er, n° 4)	250,000 »
A REPORTER. . . . . fr.	282,728,420 »

1881, arrêté au 31 octobre 1882.

RECETTES RÉELLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1881.	RECOUVREMENTS du 1er janvier au 31 octobre 1882.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDENT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDENT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations	
157,959,455 09	154,089,291 63	3,870,163 46	1,274,363 94	6,226,819 03	
1,634,699 29	1,612,893 79	21,805 50	65,300 71	»	
5,202 »	5,202 »	»	»	5,202 »	
108,953,600 62	103,765,692 19	5,187,908 43	»	1,845,600 62	
7,404,750 04	6,941,178 55	463,571 49	»	161,330 04	
2,295,662 33	1,878,484 11	415,178 22	206,337 67	»	
641,033 18	641,033 18	»	158,966 82	»	
508,083 78	504,849 96	3,233 82	41,916 22	»	
1,007,400 28	980,827 54	26,572 94	»	207,400 28	
337,445 74	333,934 01	3,511 73	»	167,445 74	
219,717 17	211,488 50	8,228 67	»	74,717 17	
415,704 58	415,704 58	»	»	35,704 58	
812,368 53	797,473 69	14,894 84	»	62,368 53	
130,628 55	130,628 55	»	29,371 45	»	
95,169 78	34,106 81	61,062 97	»	2,169 78	
2,598,785 34	2,598,785 34	»	»	298,785 34	
95,049 83	95,049 83	»	4,950 17	»	
9,487 40	8,645 40	842 »	»	2,487 40	
1,746,923 29	1,746,923 29	»	53,076 71	»	
624,198 76	624,198 76	»	801 24	»	
131,438 17	89,636 36	41,801 81	»	81,438 17	
198,384 37	95,623 50	102,760 87	»	8,384 37	
537,854 21	»	537,854 21	262,145 79	»	
1,656,078 77	626,159 40	1,029,919 37	»	456,078 77	
253,919 10	134,230 35	124,688 75	»	8,919 10	
290,276,040 20	278,302,041 12	11,913,999 08	2,097,230 72	9,644,850 92	

Compte des recettes de l'exercice

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	282,728,420 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	325,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . .	75,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables.	18,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	450,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	255,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . .	25,000 »
Recettes accidentelles	1,149,800 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	34,599 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,300 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	6,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877. . . .	739,360 »
Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	340,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	286,568,639 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	1,500,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)	»
A REPORTER. . . . . fr.	1,650,000 »

1881, arrêté au 31 octobre 1882.

RECETTES RÉELLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1881	RECOUVREMENTS du 1er janvier au 31 octobre 1882.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		*Observations.*
			EXCÉDENT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDENT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations	
290,276,040 20	278,362,041 12	11,913,999 08	2,007,250 72	9,644,850 92	
401,808 44	377,941 »	23,867 44	»	76,808 44	
104,315 61	104,315 61	»	»	29,315 61	
46,585 33	27,223 83	19,161 50	»	28,385 33	
528,752 46	506,85 96	221,898 50	»	78,752 46	
211,285 93	65,718 86	145,567 07	43,714 07	»	
50,072 06	50,072 06	»	»	25,072 06	
5,797,192 04	5,797,192 04	»	»	2,647,392 04	
33,566 66	19,133 34	14,433 32	832 34	»	
23,308 »	23,308 »	»	»	2,008 »	
»	»	»	1,000 »	»	
26,000 20	26,000 20	»	»	11,000 20	
1,360 »	1,360 »	»	»	»	
8,199 84	8,199 84	»	800 16	»	
9,000 »	»	9,000 »	»	3,000 »	
175,000 »	175,000 »	»	»	»	
739,360 32	739,360 32	»	»	32	
316,653 87	316,653 87	»	23,366 13	»	
296,748,280 96	284,400,354 05	12,347,926 91	2,166,943 42	12,546,585 38	
244,345 74	240,389 59	3,956 15	»	194,345 74	
50,712 36	50,712 36	»	49,287 64	»	
594,900 41	528,495 19	66,405 22	905,099 59	»	
4,488 86	4,488 86	»	»	4,488 86	
894,447 37	824,086 »	70,361 37	954,387 23	198,834 60	

Compte des recettes de l'exercice

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	1,650,000 »
Sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendael à Bréda	12,731 02
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	170,584 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 p °/₀ attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869 .	3,479,158 91
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Lois des 4 juin 1878 et 27 août 1880)	856,094 26
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux (loi des 23 août 1880 et 1 août 1881). . .	149,528 06
Produit de l'emprunt de 134,719,000 francs à 4 p. °/₀ autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1881) . . .	60,011,510 »
Titres de la Dette publique, à 4 p. °/₀, émis en 1881 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875, ci.	934,800 »
2° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1er juin 1877, ci	13,895,900 »
3° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel, ci	822,400 »
TOTAUX. . . . . fr.	81,982,706 25
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES . . . . fr.	286,368,639 »
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . . fr.	368,351,345 25

1881, arrêté au 31 octobre 1882.

RECETTES RÉELLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1881.	RECOUVREMENTS du 1er janvier au 31 octobre 1882.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDENT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDENT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
894,147 37	824,086 »	70,361 37	954,387 23	198,854 60	
12,731 02	12,731 02	»	»	»	
170,584 »	170,584 »	»	»	»	
3,479,158 91	3,479,158 91	»	»	»	
856,094 26	856,094 26	»	»	»	
149,528 06	149,528 06	»	»	»	
60,011,510 »	60,011,510 »	»	»	»	
954,800 »	954,800 »	»	»	»	
13,895,900 »	13,895,900 »	»	»	»	
822,400 »	822,400 »	»	»	»	
81,227,153 62	81,156.792 25	70,361 37	954,387 23	198,854 60	
296,748.280 96	284,400,354 05	12,547,926 91	2.166,945 42	12,546,585 38	
577,975,434 58	365,557,146 30	12,418 288 28	3,121,330 65	12,745,419 98	
			9,624,089 33		

Compte des dépenses ordinaires de

MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	SOMMES transférées à l'exercice 1882 — (Art. 30 de la loi de comptabilité et 107 de l'arrêté royal du 10 décembre 1808.)	RESTE
I. — *Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.*			
Exercice 1877.			
Ministere des Travaux publics.	55,495 90	»	55,495 90
Exercice 1878.			
Ministère des Travaux publics.	17,286 90	9,046 55	8,240 35
— de l'Intérieur	2,500 »	2,500 »	»
TOTAUX.	19,786 90	11,546 55	8,240 35
Exercice 1879.			
Ministère des Travaux publics	41,433 58	28,889 95	12,543 63
— de la Guerre.	39,016 30	»	39,016 30
— de la Justice.	1,594 60	»	1,594 60
TOTAUX.	82,044 48	28,889 95	53,154 53
Exercice 1880.			
Dette publique.	105,000 »	105,000 »	»
Ministère des Travaux publics.	754,397 35	76,025 15	678,372 20
— de la Guerre.	131,218 67	54,160 99	77,057 68
— de la Justice.	212,318 33	140,659 71	71,658 62
— de l'Intérieur	9,092 30	»	9,092 30
— de l'Instruction publique.	4,109 57	»	4,109 57
— des Affaires Étrangères	1,000 »	1,000 »	»
TOTAUX.	1,217,136 02	376,845 85	840,290 17
II — *Dépenses propres à l'exercice 1881.*			
Dette publique	89,216,299 15	5,000 »	89,211,299 15
Dotations	5,337,475 »	»	5,337,475 »
Ministère de la Justice.	15,907,501 76	5,146 55	15,902,355 21
— des Affaires Étrangères	2,373,933 »	10,100 »	2,363,833 »
— de l'Intérieur	9,988,579 20	1,527 83	9,987,051 37
— de l'Instruction publique.	18,904,021 84	2,600 »	18,901,421 84
— des Travaux publics.	100,059,945 15	744,375 56	99,315,569 79
— de la Guerre.	44,337,925 »	59,288 87	44,278,636 13
Gendarmerie.	3,580,600 »	»	3,580,600 »
Ministère des Finances	15,584,618 85	10,000 »	15,574,618 85
Non Valeurs et Remboursements	1,977,800 66	»	1,977,800 66
TOTAUX.	307,068,701 61	838,038 61	306,230,663 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	308,423,164 91	1,255,320 96	307,167,843 95

l'exercice 1881 arrêté au 31 octobre 1882.

DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.			EXCÉDENTS de crédits à annuler définitivement.	Observations
En 1881.	En 1882.	TOTAL.		
14,973 73	»	14,973 73	20,522 17	
»	8,240 35	8,240 35	»	
»	»	»	»	
»	8,240 35	8,240 25	»	
882 80	10,870 85	11,753 65	790 »	
»	38,985 60	38,985 60	30 70	
1,594 60	»	1,594 60	»	
2,477 40	49,856 45	52,333 85	820 70	
»	»	»	»	
197,051 50	458,445 16	655,494 66	22,877 54	
14,671 87	60,976 27	75,648 14	1,409 54	
40,751 86	30,852 26	71,604 12	54 50	
»	9,092 30	9,092 30	»	
»	4,109 37	4,109 37	»	
»	»	»	»	
252,475 23	563,473 56	815,948 59	24,341 58	
74,385,111 45	12,776,884 20	87,161,995 65	2,049,503 50	
5,155,157 55	63,710 76	5,218,848 29	118,626 71	
12,658,939 10	2,536,179 25	15,195,118 55	707,256 86	
2,087,848 77	204,541 57	2,292,390 34	71,444 66	
7,148,092 18	2,665,000 09	9,813,092 27	173,950 10	
16,827,192 02	2,006,702 21	18,833,894 23	67,527 61	
35,514,016 03	63,359,154 02	98,873,170 05	442,399 74	
43,629,857 26	587,026 73	44,216,863 99	61,772 14	
5,346,527 67	25,212 03	5,371,739 70	8,860 30	
2,150,201 54	12,930,467 54	15,060,669 08	515,049 77	
496,119 14	1,412,577 92	1,908,697 06	69,105 60	
203,379,022 69	98,567,456 52	301,946,479 01	4,284,185 99	
203,648,949 05	99,189,026 46	302,837,975 51	4,329,868 44	

Fixation des crédits pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1881.

MINISTÈRES et SERVICES.	CRÉDITS ALLOUÉS — LOIS.	par le Budget primitif.	par des lois spéciales. — AUGMENTATIONS	par des lois spéciales. — DIMINUTIONS.	CRÉDITS A ALLOUER — Excédents des dépenses sur les crédits non limitatifs.	TOTAL DES CRÉDITS
Dette publique.	30 décembre 1880 (*Mon.* n° 366)	88,150,114 97	»	»	350,450 05	89,216,299 15
	15 mai 1882 (*Mon.* nos 139, 140.)	»	735,754 15	»	»	
Dotations.	30 décembre 1880 (*Mon.* n° 366.)	5,087,475 »	»	»	»	5,337,475 »
	9 avril 1881 (*Mon.* n° 103.)	»	250,000 »	»	»	
Ministère de la Justice	8 avril 1881 (*Mon.* n° 102)	15,330,868 »	»	»	452,439 86	15,907,501 76
	15 août 1881 (*Mon.* n° 230.)	»	88,695 90	»	»	
	15 février 1882 (*Mon.* n° 51).	»	11,000 »	»	»	
	17 mai 1882 (*Mon.* n° 141.)	»	24,500 »	»	»	
Ministère des Affaires Étrang.	24 juin 1881 (*Mon.* n° 179.)	2,313,935 »	»	»	»	2,373,935 »
	24 mars 1882 (*Mon.* n° 85.)	»	60,000 »	»	»	
Ministère de l'Intérieur.	7 avril 1881 (*Mon.* n° 99.)	9,957,809 »	»	»	3,480 »	9,988,579 20
	26 mai 1882 (*Mon.* n° 148.)	»	47,290 20	»	»	
Ministère de l'Instruct. pub.	14 avril 1881 (*Mon.* n° 146.)	18,501,872 »	»	»	55,955 19	18,904,021 84
	14 août 1881 (*Mon.* n° 215.)	»	313,526 90	»	»	
	22 mai 1882 (*Mon.* n° 145.)	»	54,667 75	»	»	
Ministère des Travaux publics.	25 juin 1881 (*Mon.* n° 179.)	92,444,963 »	»	»	211,737 98	100,059,945 15
	14 août 1881 (*Mon.* n° 228-9.)	»	400,000 »	»	»	
	30 janvier 1882 (*Mon.* n° 31.)	»	7,003,244 17	»	»	
Ministère de la Guerre.	8 avril 1881 (*Mon.* n° 103.)	44,297,925 »	»	»	»	44,337,925 »
	27 mars 1882 (*Mon.* n° 89.)	»	40,000 »	»	»	
Gendarmerie.	30 décembre 1880 (*Mon.* n° 1.)	3,420,600 »	»	»	»	3,380,600 »
	27 mars 1882 (*Mon.* n° 89.)	»	»	40,000 »	»	
Ministère des Finances.	30 décembre 1880 (*Mon.* n° 366.)	15,432,010 »	»	»	14,494 74	15,584,618 85
	28 juin 1881 (*Mon.* n° 182.)	»	76,367 89	»	»	
	15 mai 1882 (*Mon.* n° 139 140.)	»	61,746 22	»	»	
Non-Valeurs et Remboursements.	30 décembre 1880 (*Mon.* n° 366.)	1,322,000 »	»	»	621,740 46	1,977,800 66
	24 juillet 1881 (*Mon.* n° 208.)	»	34,000 »	»	»	
	15 mai 1882 (*Mon.* n° 139-140.	»	60 20	»	»	
	TOTAUX . . . fr.	296,219,571 97	9,200,851 36	40,000 »	1,688,278 28	307,068,701 61

ANNEXE N° 2.

SITUATION DU TRÉSOR AU 1er JANVIER 1883.

BUDGET DE L'EXERCICE 1882.

COMPTE DES RECETTES DE L'EXERCICE 1882,

AU 1er JANVIER 1883.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	22,928,500 »
Personnel	16,155,000 »
Patentes	5,920,000 »
Redevances sur les mines	285,000 »
Douanes	21,000,000 »
Accises. Vins étrangers	2,892,500 »
Accises. Eaux-de-vie indigènes	17,030,000 »
Accises. Bières et vinaigres	9,174,750 »
Accises. Sucres de canne et de betterave	3,315,000 »
Accises. Glucoses et autres sucres non cristallisables	165,000 »
Accises. Tabac	160,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	18,000 »
Recettes diverses. Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	300,000 »
Recettes diverses. Recettes extraordinaires et accidentelles	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	23,500,000 »
Greffe	440,000 »
Hypothèques	4,000,000 »
Successions	17,600,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,000,000 »
Droits dus par les époux survivants	350,000 »
Timbre	5,500,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	500,000 »
— de condamnation en matières diverses	580,000 »
A REPORTER. . . . . fr.	154,718,750 »

l'exercice 1882, au 1er janvier 1883.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1882.	RESTE A RECOUVRER au 1er janvier 1883.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		*Observations.*
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDENTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
22,914,970 80	21,862,456 65	1,052,514 15	13,529 20	»	
16,245,278 97	15,365,347 58	881,931 39	»	90,278 97	
6,353,010 97	4,556,021 84	1,798,989 13	»	415,010 97	
315,713 23	307,884 03	5,829 20	»	28,713 23	
25,637,095 52	25,637,095 52	»	»	2,637,095 52	
2,957,400 75	2,957,400 75	»	»	64,900 75	
17,557,606 48	17,356,498 26	181,108 22	»	307,606 48	
9,195,995 27	9,195,995 27	»	»	21,245 27	
3,652,480 01	3,547,110 18	105,369 83	»	337,480 01	
237,855 13	237,855 13	»	»	72,855 13	
192,232 50	156,617 85	35,614 65	»	32,232 50	
12,975 37	12,975 37	»	5,024 63	»	
293,026 16	293,026 16	»	6,973 84	»	
22,809,729 39	22,809,729 39	»	690,270 61	»	
470,703 69	470,703 69	»	»	30,703 69	
3,826,701 68	3,826,701 68	»	173,298 32	»	
15,168,681 65	15,168,681 65	»	2,451,318 35	»	
3,125,238 21	3,125,238 21	»	»	225,238 21	
338,700 58	338,700 58	»	11,299 42	»	
5,760,967 22	5,760,967 22	»	»	260,967 22	
20,250 »	20,250 »	»	»	15,250 »	
439,613 02	439,613 02	»	60,386 98	»	
711,143 78	711,143 78	»	»	131,143 78	
156,197,350 30	152,135,993 70	4,061,356 57	3,392,101 35	4,870,701 71	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	154,718,750 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	
Rivières et canaux	1,700,000 »
Routes appartenant à l'État	5,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	115,000,000 »
Produits des postes.	7,711,900 »
Télégraphes électriques	2,700,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	800,000 »
— du passage d'eau entre Anvers et la Tête-de-Flandre.	»
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	600,000 »
Forêts	850,000 »
Dépendances des chemins de fer	170,000 »
Etablissements et services régis par l'État	145,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	400,000 »
Revenus des domaines	700,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au *Moniteur*, etc., perçus par l'administration des postes.	160,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	95,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,350,000
— des actes des commissariats maritimes.	105,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,350,000 »
— des droits de fanal	675,000 »
— de la regie du *Moniteur* (arrêté royal du 21 juin 1868).	80,000 »
— des écoles agricoles	170,000 »
— du placement des fonds diponibles du Trésor	500,000 »
Part réservée à l'Etat, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale. .	1,200,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art 1er, n° 4)	250,000 »
Produits de la fabrication de monnaies de cuivre	»
A REPORTER. . . . . fr.	293,040,650 »

l'exercice 1882, au 1er janvier 1883.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1882.	RESTE A RECOUVRER au 1er janvier 1883.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDENTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
156,107,350 36	152,135,993 79	4,061,356 57	3,392,101 35	4,870,701 71	
1,556,817 21	1,556,817 21	»	143,182 70	»	
5,750 »	5,750 »	»	»	750 »	
114,580,000 »	08,000,000 »	6,580,000 »	420,000 »	»	
7,692,280 »	7,692,280 »	»	19,620 »	»	
2,685,000 »	2,685,000 »	»	15,000 »	»	
547,000 »	547,000 »	»	253,000 »	»	
30,217 89	30,217 89	»	»	30,217 89	
919,442 68	919,442 68	»	»	319,442 68	
840,153 99	840,153 99	»	9,846 01	»	
185,805 91	185,805 91	»	»	15,805 91	
119,212 45	119,212 45	»	25,787 57	»	
453,681 66	453,681 66	»	»	53,681 66	
853,610 83	853,610 83	»	»	153,610 83	
130,000 »	130,000 »	»	30,000 »	»	
31,683 08	29,951 90	1,731 18	61,316 92	»	
2,850,518 52	2,850,518 52	»	»	480,518 52	
104,389 16	104,389 16	»	610 84	»	
8,517 40	8,517 40	»	»	1,517 40	
1,981,749 06	1,981,749 06	»	»	31,749 06	
730,331 56	730,331 56	»	»	55,331 56	
125,000 »	54,083 35	70,916 65	»	45,000 »	
200,000 »	98,697 88	101,302 12	»	50,000 »	
401,997 06	»	401,997 06	98,002 94	»	
1,925,827 16	1,050,493 45	875,333 71	»	725,827 16	
272,601 92	145,455 82	127,146 10	»	22,601 92	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	
295,458,037 88	285,239,154 49	12,219,783 39	4,468,468 42	6,886,756 30	

Compte des recettes de

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	293,040,650 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	360,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes .	85,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables	18,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements.	400,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	255,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. .	55,000 »
Recettes accidentelles	1,200,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	34,399 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	21,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . .	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	6,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877. . .	616,000 »
Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	575,000 »
TOTAUX. . . . . fr.	296,647,709 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.)	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	1,500,000 »
Intérêts, du 31 juillet 1881 jusqu'au 31 juillet 1882, de la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)	»
À REPORTER. . . . . fr.	1,650,000 »

l'exercice 1882, au 1er janvier 1883.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1882.	RESTE A RECOUVRER au 1er janvier 1883.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDENTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
295,458,057 88	283,239,154 49	12,219,783 39	4,468,468 42	6,886,756 30	
412,261 79	391,649 »	20,612 79	»	52,261 79	
115,235 90	115,235 90	»	»	50,235 90	
19,393 01	19,393 01	»	»	1,393 01	
336,732 96	336,732 96	»	63,267 04	»	
77,207 73	62,092 85	15,114 88	177,792 27	»	
45,348 93	45,348 93	»	»	10,348 93	
2,220,747 36	2,220,747 36	»	»	1,020,747 36	
19,566 66	1,333 34	18,233 32	14,832 34	»	
29,360 68	27,308 »	2,252 68	»	8,260 68	
6,418 41	6,418 41	»	»	5,418 41	
25,192 19	25,192 19	»	»	10,192 19	
1,360 »	1,360 »	»	»	»	
8,499 84	8,499 84	»	500 16	»	
9,000 »	»	9,000 »	»	3,000 »	
175,000 »	175,000 »	»	»	»	
616,133 60	616,133 60	»	»	133 60	
335,322 52	335,322 52	»	19,677 48	»	
299,931,919 46	287,646,922 40	12,284,997 06	4,744,537 71	8,028,748 17	
52,398 89	52,398 89	»	»	2,398 89	
17,567 73	17,567 73	»	82,432 27	»	
543,464 02	543,464 02	»	956,535 98	»	
141,600 »	141,600 »	»	»	141,600 »	
755,030 64	755,750 61	»	1,038,968 25	143,998 89	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. . . . . fr.		1,650,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).		»
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	(1)	207,419 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. °/₀ attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.		3,572,158 91
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Lois des 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882)		892,875 54
Solde du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 ½ p. °/₀ autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachés au présent exercice.		144,887 45
Solde du produit de l'emprunt de 134.719,000 francs à 4 p. °/₀ autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1882)		4,859,780 »
Sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendael à Bréda.		538,918 03
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux (lois des 23 août 1880 et le 1er août 1881)		260,969 95
Produit de l'emprunt au capital nominal de 135 millions de francs à 3 p. °/₀ autorisé par diverses lois (arrêté royal du 29 juin 1882) (partie recouvrée en 1882)		106,060,768 »
Titres de la Dette publique, à 4 p. °/₀, créés en 1882 :		
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875, ci	(2)	2,973,600 »
2° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1er juin 1877, ci	(3)	14,704,900 »
3° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel, ci.	(4)	151,600 »
TOTAUX		135,997,876 88
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES		296,647,709 »
TOTAUX GÉNÉRAUX		432,645,585 88

(1) **Les sommes payées par les puissances, en 1882, sont celles qui suivent :**

Suède, 17e et 18e annuités . . . . fr	73,670
Norwège, 17e annuité.	105,749
Mechlembourg-Schwérin, 13e annuité. .	28,000
TOTAL . . . fr.	207,419

(2) L'émission, évaluée au capital nominal de. . . . fr. 46,000,000 doit être ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876 . . . . . fr. 7,526,100

Au compte du Budget de l'exercice		1877 . .	4,629,000
Id.	id	1878 . .	6,758,900
Id.	id.	1879 . .	4,173,700
Id.	id.	1880 . .	4,566,100
Id.	id.	1881 . .	934,800
Id.	id.	1882 . .	2,973,600
			31,562,200
RESTE A ÉMETTRE. . . . fr.			14,437,800

l'exercice 1882, au 1er janvier 1883.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1882	RESTE A RECOUVRER au 1er janvier 1883.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDENTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
755,050 64	755,730 64	»	1,038,968 25	145,098 89	
81,942 99	81,942 99	»	»	81,942 99	
207,419 »	207,419 »	»	»	»	
3,572,158 91	3,572,158 91	»	»	»	
892,875 54	892,875 54	»	»	»	
144,887 45	144,887 45	»	»	»	
4,859,780 »	4,859,780 »	»	»	»	
538,918 03	538,918 03	»	»	»	
260,969 95	260,969 95	»	»	»	
106,060,768 »	106,060,768 »	»	»	»	
2,975,600 »	2,975,600 »	»	»	»	
14,704,900 »	14,704,900 »	»	»	»	
131,600 »	131,600 »	»	»	»	
135,184,850 51	135,184,850 51	»	1,038,968 25	225,041 88	
299,931,919 46	287,646,922 40	12,284,997 06	4,744,537 71	8,028,748 17	
435,116,769 97	422,831,772 91	12,284,997 06	5,783,505 96	8,254,690 05	
			2,471,184 09		

(3) L'émission, évaluée au capital nominal de . . . fr. 97,170,000 doit être ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1877 . . . . . fr. 11,720,500

Au compte du Budget de l'exercice 1878 . 11,250,500
Id. id. 1879 . 16,149,700
Id. id. 1880 . 13,994,200
Id. id. 1881 . 13,895,900
Id id. 1882 . 14,704,900

81,715,700

Reste a fuetter . . fr 15,454,300

(4) L'émission s'élève, en capital nominal, à . . . fr. 2,632,300

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1878 . . . . . fr. 205,800

Au compte du Budget de l'exercice 1879 . . 417,900
Id. id. 1880 . . 1,054,600
Id. id. 1881 . . 822,400
Id. id. 1882 . . 131,600

2,632,300

Reste a fuetter . . . . . fr. »

ANNEXE N° 3.

État du produit de la vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.

SITUATION au 31 décembre 1882 du fonds spécial institué à partir du 1er janvier 1873, par les lois des 1er juin 1874, 2 juillet 1875, 15 avril 1878 et 28 juin 1881, et par l'arrêté royal du 19 juin 1876, et s'élevant à 4,615,800 francs.

Nos d'ordre.	PLACES.	Années.	RECETTES. SOMMES recouvrées.	RECETTES. TOTAL par place.	RECETTES. SOMMES restant à recouvrer.	RECETTES. Total.	DÉPENSES. SOMMES payées.	DÉPENSES. SOMMES engagées.	DÉPENSES. Total.
1	Charleroi	1873	415,092 02	3,996,951 »	288,092 54	4,285,023 54	2,260,649 80	12,707 85	2,273,357 65
		1874	591,240 78						
		1875	471,284 68						
		1876	515,254 »						
		1877	512,670 70						
		1878	407,046 13						
		1879	458,953 85						
		1880	251,770 54						
		1881	205,221 22						
		1882	390,417 10						
2	Menin	1874	7,800 »	39,000 »	»	39,000 »	»	»	»
		1876	7,800 »						
		1878	7,800 »						
		1879	15,600 »						
3	Mons	1875	157,259 67	761,487 69	»	761,487 69	739,366 51	»	739,366 51
		1874	161 334 35						
		1875	116,164 80						
		1876	116,872 61						
		1877	139,689 91						
		1878	46,951 04						
		1879	28,074 17						
		1880	15,161 15						
4	Namur	1877	3,940 12	553,822 82	177,878 82	731,701 64	325,090 86	»	325,090 86
		1880	278,540 95						
		1881	177,939 22						
		1882	93,402 53						
5	Nieuport	1874	9,040 »	193,180 86	»	193,180 86	»	»	»
		1875	9,040 »						
		1876	40,000 »						
		1877	29,040 »						
		1878	21,241 52						
		1879	20,000 »						
		1880	18,080 »						
		1881	46,739 34						
6	Ostende	1874	307,051 34	1,521,420 11	6,009 12	1,527,429 25	221,334 31	»	221,334 31
		1875	522,899 06						
		1876	410,655 81						
		1877	122,076 91						
		1878	140,932 91						
		1879	5,601 52						
		1880	5,601 52						
		1881	5,601 52						
		1882	1,001 52						
7	Tournai	1876	20,545 »	472,506 05	40,448 23	512,754 28	677,970 80	30,893 25	708,864 05
		1877	54,625 »						
		1878	77,917 89						
		1879	95,091 20						
		1880	75,452 86						
		1881	59,472 95						
		1882	91,211 15						
	TOTAUX		7,538,148 53	7,538,148 53	512,428 51	8,050,577 04	4.222,412 28	43,601 06	4,266,013 34

ANNEXE N° 4.

SITUATION AU 1er JANVIER 1883

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881	1882.	
Ministère de la Justice.					
Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 21 mai 1878.)	100,000 »	91 923 52	8,076 48	»	»
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction (Loi du 7 août 1879.) . . .	2.200,000 »	2,200,000 »	»	»	»
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre (Loi du 1er avril 1879.)	50,000 »	»	»	»	50,000 »
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 26 avril 1880).	4,000,000 »	2,808,656 07	1,191,343 93	»	»
Construction d'un établissement d'aliénés, à Tournai. (Loi du 2 avril 1881.).	600,000 »	»	215,847 35	384,152 65	»
Continuation des travaux du Palais de Justice en construction, à Bruxelles. (Loi du 30 juillet 1881.). .	3,000,000 »	»	1,744,900 87	1,255,099 13	»
Même objet. (Loi du 17 mai 1882.)	1,000,000 »	»	»	897,774 64	102,225 36
TOTAUX. . fr.	10,950,000 »	5,100,579 59	3,160,168 65	2,537,026 42	152,225 36
Ministère des Affaires Étrangères.					
Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Acquisition et appropriation d'un immeuble situé rue des Augustins, à Bruxelles, destiné à l'installation d'un musée commercial. (Loi du 20 avril 1881.). .	315,957 58	»	251,305 65	57,183 71	7,448 24
Ministère de l'Intérieur.					
A. *Constructions et améliorations. — Bâtiments civils*					
Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat des « Kulders » à Gand (Loi du 14 mars 1874, § 2.)	22,100 »	22,100 »	»	»	»
Installation des Académies au palais Ducal; matériel pour les collections de la Bibliothèque royale (Loi du 27 juillet 1877.).	55,985 »	55,504 40	480 60	»	»
A REPORTER. . . fr.	78,085 »	77,604 40	480 60	»	»

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882	
REPORT. . . . . fr	78,085 »	77,604 40	480 60	»	»
Ministère de l'Intérieur (suite). —					
A. *Constructions et améliorations. — Bâtiments civils* (suite).					
Installation des Académies dans les locaux du Palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.)	78,800 »	52,000 56	16,567 58	2,455 15	7,776 71
Ameublement de la nouvelle salle de lecture à la Bibliothèque royale. (Loi du 4 août 1879.) . . .	4,500 »	4,500 »	»	»	»
Loi du 4 août 1879. — Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	20,000 »	20,000 »	»	»	»
Renouvellement du mobilier de l'hôtel du gouverneur de la province de la Flandre occidentale. . . . . 35,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 2 90					
RESTE. . . fr 34,997 10	34,997 10	34,997 10	»	»	»
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Arlon . . 4.000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler . . . . . » 96					
RESTE. . . fr. 3,999 04	3,999 04	3,999 04	»	»	»
Ameublement des salons de l'hôtel provincial à Liège	10,000 »	9,468 »	532 »	»	»
Loi du 25 mai 1880. — Ameublement et installation des bureaux dans les nouveaux locaux et renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel du Ministre. .	110,000 »	38,735 68	57,631 95	13,634 39	»
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	30,000 »	»	30,000 »	»	»
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Gand. . . 31,150 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. 12 13					
RESTE. . . fr. 31,137 87	31,137 87	29,124 37	2,013 50	»	»
Ameublement des bureaux de l'administration provinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 25 août 1880.) . . . . . 12,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 20 91					
RESTE. . . . fr. 11,979 90	11,979 09	5,243 »	7,426 74	1,309 35	»
A REPORTER. . . . fr.	413,498 10	273,670 15	114,652 35	17,398 89	7,776 71

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881	1882.	
Report. . . . fr.	413,498 10	275,670 15	114,052 35	17,598 80	7,776 71
Ministère de l'Intérieur (suite).					
A. *Constructions et améliorations. — Bâtiments civils* (suite).					
Acquisition de l'Institut agricole de Gembloux. (Loi du 18 juin 1881.). . . . . 1,139,000 »					
Excédent de crédit sans emploi à annuler 2,321 90					
Reste. . . . fr. 1,136,678 10	1,136,678 10	»	1,136,678 10	»	»
Hôtel du gouvernement provincial à Namur. Mobilier à compléter et à renouveler (Loi du 24 mai 1882).	30,000 »	»	»	9,482 50	20,517 50
Totaux. . . . fr	1,580,176 20	275,670 15	1,251,330 45	26,881 30	28,294 21
B. *Subsides et services divers*					
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art 1er.) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 3, § 19.) . . . . . 500,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 116,447 85					
Reste. . . . . fr. 383,552 17	383,552 17	355,112 55	»	28,439 62	»
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.) . . . 100,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 16,405 15					
Reste . . . fr. 83,594 85	83,594 85	83,594 85	»	»	»
Subsides pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 14 août 1875, art. 1er.) . .	20,000,000 »	19,872,655 79	70,600 »	56,764 21	»
Subsides pour construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 4 juin 1878.)	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	»
Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 4 août 1879.).	2,000,000 »	504,178 08	538,547 »	506,276 56	850,998 36
Subsides pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 27 août 1880.)	2,300,000 »	1,323,650 »	650,900 »	171,535 79	173,914 21
Même objet. (Loi du 22 mai 1882)	500,000 »	»	»	»	500,000 »
Travaux de voirie vicinale (Loi du 24 mai 1882). .	3,100,000 »	»	»	2,277,416 36	822,583 64
Totaux. . . . fr.	30,367,147 02	24,139,171 27	1,040,047 »	2,840,432 54	2,347,496 21

Crédits alloués pour des services spéciaux

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883
		1880 et années antérieures	1881.	1882.	
Ministère de l'Intérieur (suite). — C. *Objets d'art et de science.*					
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture (Loi du 2 juin 1861, § 2.) . . . . . 25,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler . . . . . 55 »					
RESTE. . . fr. 24,945 »	24,945 »	24,945 »	»	»	»
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 *a*)	200,000 »	198,277 »	»	»	1,723 »
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc, des collections provenant de la donation faite par M Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	40,000 »	36,002 06	395	1,751 28	1,851 66
Loi du 24 mai 1876. — 5° Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture	100,000 »	»	»	»	100,000 »
Loi du 24 mai 1876. — 4° Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités . . . . . 25,000 »					
Loi du 24 mai 1876. — Excédent de crédit sans emploi, à annuler 5 25					
Loi du 24 mai 1876. — RESTE. . . fr. 24,994 75	24,994 75	24,994 75	»	»	»
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal (Loi du 29 mars 1877.)	341,700 »	226,019 61	57,085 02	39,364 63	19,230 74
Loi du 4 août 1879. — Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale en 1878 et à faire en 1879. . 11,000 »					
Loi du 4 août 1879. — Excédent de crédit sans emploi, à annuler 1 34					
Loi du 4 août 1879. — RESTE fr. 10,998 66	10,998 66	10,998 66	»	»	»
Loi du 4 août 1879. — Musée royal de peinture; acquisition d'aquarelles et de dessins de feu Madou 6,991 50					
Loi du 4 août 1879. — Excédent de crédit sans emploi, à annuler . . . . 1 »					
Loi du 4 août 1879. — RESTE. . fr. 6,990 50	6,990 50	6,990 50	»	»	»
A REPORTER. . . fr	749,628 91	528,227 58	57,480 02	41,115 91	122,805 40

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.		MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1er Janvier 1883.
			1880 ET ANNÉES antérieures.	1881	1882.	
Report. . . fr.		749,628 91	528,227 58	57,480 02	41,115 91	122,805 40
Ministère de l'Intérieur (suite).						
C *Objets d'art et de science* (suite).						
Acquisition d'œuvres destinées à compléter les collections de la Bibliothèque royale . . .	25,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler	» 05					
Reste. . . fr.	24,999 95	24,999 95	21,035 50	3,964 45	»	»
Loi du 25 mai 1880. Acquisition d'œuvres d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités	10,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler.	» 53					
Reste . . fr.	9,999 47	9,999 47	9,692 47	307 »	»	»
Acquisition de la collection d'instruments de musique de M. Tolbecque		30,000 »	30,000 »	»	»	»
Acquisition d'une partie de la bibliothèque entomologique de M. Weyers		8,000 »	8,000 »	»	»	»
Extraction, solidification et montage d'ossements fossiles découverts à Bernissart (Loi du 30 juin 1881)		25,000 »	»	15,373 58	7,534 54	2,091 88
Loi du 20 août 1881. Acquisition d'objets d'art ancien de la collection Disch, à Cologne, pour le Musée royal d'armures et d'antiquités. . . .	6,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler.	38 75					
Reste. . fr	5,961 25	5,961 25	»	5,961 25	»	»
Acquisition d'une collection de Curculionides destinée au Musée royal d'histoire naturelle.		12,000 »	»	12,000 »	»	»
Acquisition d'un nouvel orgue, pour le palais des Beaux-Arts		50,000 »	»	21,000 »	30,000 »	»
Totaux . . . . fr.		915,589 58	596,955 55	115,086 30	78,650 45	124,897 28
D. *Recensements et divers.*						
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, Art. 1, 1°.)	125,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler	» 04					
Reste . . . fr.	124,999 96	124,999 96	124,235 86	764 10	»	»
A reporter. . . . fr.		124,999 96	124,235 86	764 10	»	»

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
REPORT . . . fr.	124,999 96	124,235 86	764 10	»	»
Ministère de l'Intérieur (suite).					
D. *Recensements et divers* (suite)					
Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875 (Loi du 27 juillet 1877).	25,000 »	22,409 74	2,590 26	»	»
Premiers frais de la commission des fêtes de 1880. (Loi du 4 juin 1878)	10,000 »	10,000 »	»	»	»
Célébration du 50e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)	4,847,000 »	4,364,033 43	478 816. 74	5,965 17	154 66
Revision de la pharmacopée officielle. (Loi du 4 août 1879.)	4,000 »	3,300 »	700 »	»	»
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 15 mai 1880) . . . . . 100,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. . . . . » 68					
RESTE. . . fr. 99,999 32	99,999 32	49,020 10	40,110 50	10,868 72	»
L. du 25 mai 1880. — Restitution aux fonds dits : des prélèvements communaux de la Flandre occidentale . .	15,369 56	15,362 56	»	»	»
L. du 25 mai 1880. — Recensement décennal de la population à opérer au 31 décembre 1880	900,000 »	32,932 09	246,342 10	415,807 21	204,918 60
Célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 28 août 1880) . .	1,700,000 »	732,561 42	961,947 66	5,204 95	285 97
Confection des tables décennales des actes de l'état civil. Période de 1871 à 1880. (Loi du 20 août 1881.)	43,150 »	»	2,757 »	29,381 12	11,011 88
Armement et équipement de la garde civique. (Loi du 25 août 1881.).	1,100,000 »	»	»	7,445 90	1,092,554 10
Complément des frais de rédaction et d'impression de l'exposé de la situation du royaume, période de 1861 à 1875. (Loi du 4 avril 1882.).	15,000 »	»	»	9,237 13	5,762 87
TOTAUX . . fr.	8,884,511 84	5,353,855 20	1,734,058 36	481,910 20	1,314,688 08
E. *Expositions.*					
Exposition internationale de Sidney. (Loi du 8 avril 1879.)	100,000 »	99,260 77	721 45	17 78	»
Exposition de Paris. (Loi du 4 août 1879)	115,000 »	115,000 »	»	»	»
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Melbourne (Loi du 16 mars 1880.)	100,000 »	20,842 84	58,237 25	12,029 42	8,890 49
A REPORTER. . . . fr.	315,000 »	235,103 61	58,958 70	12,047 20	8,890 49

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
REPORT . . . . fr.	315,000 »	235,103 61	58,958 70	12,047 20	8,890 49
Ministère de l'Intérieur (suite). — **E. *Expositions*** (suite.)					
Participation des industriels et des artistes belges à l'Exposition universelle de Paris. (Loi du 25 mai 1880).	5,000 »	5,000 »	»	»	»
Participation des producteurs belges à l'Exposition internationale d'électricité de Paris, en 1881. (Loi du 9 avril 1881.)	50,000 »	»	10,000 »	40,000 »	»
TOTAUX. . . fr.	370,000 »	240,103 61	68,958 70	52,047 20	8,890 49
Ministère de l'Instruction publique. — **A. *Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.***					
Construction et ameublement des écoles normales de Liége et de Mons. (Loi du 27 mai 1876.) . . . . . 503,500 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 62 73					
RESTE. . . fr 503,437 27	503,437 27	503,437 27	»	»	»
Travaux à l'école normale de Liége. (Loi du 29 mars 1877.). . . . . 21,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 3 37					
RESTE. . . fr 20,996 63	20,996 63	18,505 88	»	2,490 75	»
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 4 juin 1878.)	4,000,000 »	4,000,000 »	»	»	»
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 28 juillet 1879.). 186,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. 6 26					
RESTE. . . fr. 185,993 74	185,000 »	183,939 50	»	2,054 24	»
Loi du 4 août 1879. — Universités de l'État; amélioration et construction de locaux; installations matérielles . .	4,500,000 »	69,078 68	210,259 25	1,947,454 57	2,273,207 50
Loi du 4 août 1879. — Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes; amélioration de locaux	565,000 »	191,923 26	187,957 20	89,075,77	96,945 77
À REPORTER. . . . . fr.	9,775,427 64	4,966,884 59	402,761 44	2,036,528 34	2,369,253 27

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1er janvier 1883
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
REPORT. . . . fr.	9,775,427 64	4,966,884 59	402,761 44	2,036,528 54	2,369,253 27
Ministère de l'Instruction publique (suite).					
A. *Constructions et améliorations. — Bâtiments civils* (suite).					
Loi du 25 août 1880. — Organisation matérielle de l'enseignement normal primaire	964,421 62	714,443 14	137,497 36	107,958 90	4,522 22
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique	197,000 »	157,130 45	5,775 50	4,196 98	29,897 07
Appropriation des locaux des sections normales d'enseignement moyen à Bruges et à Nivelles . . . . . 6,800 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. . . . . 20 »					
RESTE. . . fr. 6,780 »	6,780 »	»	6,780 »	»	»
Projets de plans-types pour la construction d'athénées, de collèges et d'écoles moyennes . . . . . 6,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler . . . . . 77 »					
RESTE. . . fr. 5,923 »	5,923 »	4,823 »	1,100 »	»	»
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes.	320,000 »	»	207,006 13	47,111 51	65,882 36
Construction et ameublement de maisons d'écoles. Loi du 27 août 1880.) 4,665,865 45					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 50 05					
RESTE. . . fr. 4,665,815 38	4,665,815 38	3,288,574 78	1,375,240 60	»	»
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 22 mai 1882.) .	44,000 »	»	»	15,656 44	28,343 56
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 22 mai 1882.)	3,000,000 »	»	»	2,682,661 98	317,338 02
TOTAUX. . . . . fr.	18,977,367 64	9,131,855 96	2,136,161 05	4,894,114 13	2,815,236 50
B. *Collections scientifiques.*					
Loi du 22 mai 1882. — *A.* Achat d'objets nécessaires aux cours d'histologie normale, de physiologie, etc., à l'Université de Gand	5,100 »	»	»	997 65	4,102 35
B. Achat d'instruments destinés à l'observation des phénomènes astronomiques et météorologiques, à l'Université de Liège	32,000 »	»	»	»	32,000
A REPORTER. . . . . fr.	37,100 »	»	»	997 65	36,102 35

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
REPORT. . . . fr.	37,100 »	»	»	997 65	36,102 35
Ministère de l'Instruction publique (suite). —					
B. *Collections scientifiques* (suite).					
Loi du 22 mai 1882. — *C.* Achat du mobilier destiné au nouvel amphithéâtre de dissection à l'Université de Liége . . . . . 41,500 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. 2 49					
RESTE. . . fr. 41,497 51	41,497 51	»	»	41,497 51	»
Loi du 22 mai 1882. — *D.* Achat de collections, de mécanismes et d'objets indispensables aux laboratoires de chimie, etc., à l'Université de Liége . . .	35,000 »	»	»	31,488 50	3,511 50
Loi du 22 mai 1882. — *E.* Cours de physiologie, de chimie appliquée, de physique, etc., à l'Université de Gand. .	22,600 »	»	»	12,902 90	9,697 10
TOTAUX. . . . fr.	136,197 51	»	»	86,886 56	49,310 95
C. *Divers.*					
Pensions des professeurs et instituteurs communaux. (Loi du 4 juin 1878)	489,776 55	416,445 77	55 59	»	73,275 19
Bibliothèque de l'Université de Liége. (Loi du 13 août 1879)	20,000 »	20,000 »	»	»	»
Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)	40,000 »	1,857 50	5,153 60	4,757 60	28,231 30
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de payement des communes. (Loi du 25 août 1880.). 500,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. 378 87					
RESTE. . . fr. 499,621 13	499,621 13	231,526 95	268,094 18	»	»
A REPORTER . . . . fr	1,049,397 68	669,830 22	273,303 37	4,757 60	101,506 49

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
REPORT. . . . . fr.	1,049,397 68	669,830 22	273,303 37	4,757 60	101,506 49
Ministère de l'Instruction publique (suite).					
C. *Divers* (suite).					
Loi du 23 août 1880. — Frais du concours ouvert entre les instituteurs pour l'étude des sciences naturelles dans les écoles primaires communales . 7,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. 232 39					
RESTE. . . fr. 6,767 61	6,767 61	8 60	6,759 01	»	»
Frais des cours normaux temporaires institués pour la préparation de maîtresses d'écoles gardiennes . . . . . 15,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 42 15					
RESTE. . . fr. 14,957 85	14,957 85	14,957 85	»	»	»
Cours normal temporaire de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales primaires	15,000 »	»	»	»	15,000 »
Frais des concours entre les écoles d'adultes de la province de Namur . . . 3,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. . . . . » 70					
RESTE. . . fr. 2,999 30	2,999 30	2,703 30	296 »	»	»
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de payement des communes. (Loi du 1er août 1881.).	500,000 »	»	47,000 »	215,000 »	238,000 »
TOTAUX. . . . fr.	1,589,122 44	687,499 97	327,358 38	219,757 60	354,506 49
Ministère des Travaux publics.					
A. *Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.*					
Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand. (Loi du 16 août 1875, § 9.). . . . . 160,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 1,313 31					
RESTE. . . fr. 158,686 69	158,686 69	158,686 69	»	»	»
A REPORTER. . . fr.	158,686 69	158,686 69	»	»	»

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices. 1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	RESTE disponible au 1er janvier 1883.
REPORT. . . fr.	158,686 69	158,686 69	»	»	»
Ministère des Travaux publics (Suite).					
A. *Constructions et améliorations. — Bâtiments civils* (suite).					
Loi du 27 mai 1876 — § 5. Monument de S. M. Léopold Ier et parc à Laeken. Dernier crédit	1,000,000 »	910,583 38	40,218 40	6,186 56	43,011 66
Loi du 27 mai 1876 — § 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège	200,000 »	197,610 99	2,389 01	»	»
§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du *Moniteur belge* (Loi du 17 juillet 1877.) . . . . . 500,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 14 31					
RESTE. . . fr. 299,985 69	299,985 69	299,985 69	»	»	»
Loi du 5 juin 1878. — Construction du nouvel Hôtel des Monnaies .	250,000 »	250,000 »	»	»	»
Loi du 5 juin 1878. — Salle d'exposition des beaux-arts.	900,000 »	900,000 »	»	»	»
Loi du 5 juin 1878. — Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
Loi du 5 juin 1878. — Écoles normales de Bruges et de Gand . . .	500,000 »	500,000 »	»	»	»
Érection d'un monument à l'ancien champ de manœuvres. (Loi du 8 avril 1879.)	1,800,000 »	1,392,233 24	156,667 71	17,529 37	233,569 68
Loi du 4 août 1879. — Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics	2,000,000 »	1,485,583 05	514,416 95	»	»
Loi du 4 août 1879. — Pavillon de Tervueren. Travaux de conservation.	100,000 »	25,176 23	»	»	74,823 77
Loi du 4 août 1879. — Palais des beaux-arts	1,155,000 »	447,402 75	214,754 18	216,107 24	254,755 83
Loi du 4 août 1879. — École normale de Bruges	950,000 »	130,226 55	556,801 50	420,818 97	42,153 18
Loi du 4 août 1879. — École normale de Gand.	950,000 »	508,094 30	229,852 14	212,053 56	»
Loi du 4 août 1879. — Conservatoire. Habitation du directeur et du secrétaire	80,000 »	63,217 52	16,782 68	»	»
Loi du 4 août 1879. — Conservatoire de Liège	200,000 »	»	»	33,440 »	166,560 »
Loi du 4 août 1879. — Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique	250,000 »	3,463 40	1,277 50	1,843 22	243,415 88
A REPORTER. . . fr.	11,571,672 38	8,072,263 39	1,533,140 07	907,978 92	1,058,290 »

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
REPORT. . . . fr.	11,571,672 58	8,072,265 39	1,535,140 07	907,978 92	1,058,290 »
Ministère des Travaux publics (suite).					
A. *Constructions et améliorations. — Bâtiments civils* (suite).					
Loi du 4 août 1870. — Construction de l'Hôtel des Monnaies . . .	385,000 »	138,389 15	212,817 95	25,768 79	8,024 11
Loi du 4 août 1870. — Restauration du palais des princes-évêques à Liége.	400,000 »	»	130,636 27	70,361 67	199,002 06
Loi du 4 août 1870. — Hôtel du gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés . .	210,000 »	97,035 59	15,946 19	97,018 42	»
Loi du 4 août 1870. — Construction d'une prison cellulaire à St-Gilles.	1,500,000 »	661,784 75	858,215 25	»	»
Loi du 4 août 1870. — Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	1,200,000 »	3,101 68	2,187 50	5,278 90	1,189,431 92
Loi du 4 août 1870. — Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	1,000,000 »	671 80	8,170 40	28,551 60	962,606 20
Loi du 4 août 1870. — Nouvel hôtel des postes à Anvers. 12,000 »					
Loi du 4 août 1870. — Excédent de crédit sans emploi, à annuler 155 42					
Loi du 4 août 1870. — RESTE. . . fr. 11,844 58	11,844 58	11,844 58	»	»	»
Loi du 26 août 1880. — Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire . .	500,000 »	»	41,785 35	458,214 65	»
Loi du 26 août 1880. — Agrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liége . .	450,000 »	88,000 »	29,772 70	145,058 80	187,168 50
Loi du 14 août 1881. — Hôtel du gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés, construction de locaux pour les ponts et chaussées.	500,000 »	»	»	200,074 49	299,925 51
Loi du 14 août 1881. — Construction d'un nouvel hôtel pour le gouvernement provincial, à Hasselt.	100,000 »	»	»	266 60	99,733 40
Loi du 14 août 1881. — Prison cellulaire, à St-Gilles-lez-Bruxelles. .	500,000 »	»	484,474 77	15,525 23	»
Loi du 14 août 1881. — École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem; reconstruction de murs de soutènement le long de la Senne	120,000 »	»	222 »	42 »	119,736 »
Loi du 14 août 1881. — Conservatoire royal de musique à Bruxelles, travaux supplémentaires	24,000 »	»	10,856 86	13,143 14	»
Loi du 14 août 1881. — Agrandissement du palais de la Nation et des Ministères	1,200,000 »	»	1,057,891 96	142,108 04	»
A REPORTER. . . fr.	19,672,516 96	9,073,090 74	4,546,117 27	2,129,391 25	4,123,917 70

Crédits alloués pour des services spéciaux.

	OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices. 1880 ET ANNÉES antérieures	1881.	1882.	RESTE disponible au 1er janvier 1883.
	REPORT. . . fr.	19,072,516 96	9,075,090 74	4,546,117 27	2,129,591 25	4,123,017 70
	Ministère des Travaux publics (suite). —					
	A. *Constructions et améliorations .— Bâtiments civils* (suite).					
	Enseignement normal primaire :					
Loi du 14 août 1881.	A. — École normale de Bruges	350,000 »	»	»	»	350,000 »
	B. — École normale de Gand	160,000 »	»	»	82,830 01	77,169 99
	C. — Écoles normales et sections primaires existantes; construction et ameublement. .	1,187,200 »	»	»	10,605 60	1,176,594 40
	Construction ou agrandissement de bureaux de poste	350,000 »	»	1,987 97	93,305 30	254,708 73
	Création et extension de bureaux télégraphiques; établissement de lignes nouvelles, etc.	211,000 »	»	164,003 47	46,942 28	54 25
Loi du 24 mai 1882.	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés. Agrandissement; construction de locaux pour les ponts et chaussées..	100,000 »	»	»	132 »	99,868 »
	Construction d'un nouvel hôtel pour le Gouvernement provincial, à Hasselt et agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Mons.	200,000 »	»	»	980 44	199,019 56
	Prison cellulaire de St-Gilles-lez-Bruxelles	1,400,000 »	»	»	1,016,031 40	383,968 60
	Agrandissement du Palais de la nation et des Ministères.	1,000,000 »	»	«	588,973 51	411,026 49
	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	400,000 »	»	»	»	400,000 »
	Écoles normales primaires et sections primaires existantes; construction et amélioration de locaux	1,256,000 »	»	«	180,000 »	1,076,000 »
	Continuation des travaux d'appropriation et de restauration au palais des anciens princes-évêques de Liège.	75,000 »	»	»	»	75,000 »
	Conservatoire royal de musique, à Liège . .	300,000 »	»	«	»	300,000 »
	— — à Bruxelles .	45,000 »	»	»	43,919 27	1,080 73
	Palais des Beaux-arts, travaux de parachèvement	125,000 »	»	»	5,000 »	120,000 »
	Monument de l'ancien champ des manœuvres, à Bruxelles.	200,000 »	»	»	»	200,000 »
	TOTAUX. . . . .fr.	27,031,716 96	9,075,090 74	4,512,108 71	4,198,109 06	9,248,408 45

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. *Chemins de fer.*					
Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22.)	55,000 »	»	»	»	55,000 »
Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liége. (Loi du 16 août 1873, § 27)	2,300,000 »	2,300,000 »	»	»	»
Loi du 9 juill. 1875. § 21. Chemin de fer de ceinture à Gand.	515,000 »	500,018 56	749 13	15,961 32	271 19
Loi du 9 juill. 1875. § 22. Chemin de fer d'Ath à Blaton	687,000 »	687,000 »	»	»	»
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876. (Lignes dans le Luxembourg.)	46,000,000 »	27,653,800 »	934,800 »	2,973,600 »	14,437,800 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876. (Chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.)	14,250,000 »	13,751,900 »	»	»	498,100 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 26 juin 1877. (Lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/3 juin 1870)	97,170,000 »	53,114,900 »	13,895,900 »	14,704,900 »	15,454,300 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 9 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel)	2,632,500 »	1,678,300 »	822,400 »	131,600 »	»
Chemin de fer de Blaton à Ath (L. du 17 juill 1877).	430,000 »	387,089 29	41,861 86	1,048 85	»
Voies et travaux, travaux d'extension, plus-value des rails d'acier. (Loi du 17 juillet 1877.)	7,000,000 »	6,004,008 50	170,523 »	463,231 44	362,237 06
Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liége. (Loi du 21 mai 1878.)	20,000 »	647 47	19,352 53	»	»
Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde. (Loi du 5 juin 1878.)	300,000 »	300,000 »	»	»	»
Chemin de fer. — Voies et travaux. (L. du 5 juin 1878).	5,500,000 »	3,569,572 46	1,474,453 88	261,584 18	194,389 48
Loi du 17 févr. 1879. 1° Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer en exploitation	2,000,000 »	1,988,419 47	11,230 53	350 »	»
Loi du 17 févr. 1879. 2° Extension du matériel de transport et de traction	4,000,000 »	3,696,332 38	303,667 62	»	»
A REPORTER. . . . fr.	182.859,300 »	115,631,987 93	17,674,938 55	18,550,275 79	31,002,097 73

Crédits alloués pour des services spéciaux.

	OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices. 1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	RESTE disponible au 1er janvier 1883.
	REPORT . . fr.	182,859,300 »	115,651,987 93	17,074,938 55	18,550,275 79	31,002,097 73
	Ministère des Travaux publics (suite).					
	B. *Chemins de fer* (suite).					
Loi du 4 août 1879.	Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxtel	5,000,000 »	8,866 »	20 201 30	103,419 07	2,867,513 63
	Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français.	2,000,000 »	110,251 25	1,180,848 56	238,781 90	470,118 31
	Chemin de fer de la vallée de l'Amblève . . .	6,000,000 »	18,805 40	29,074 49	924,675 61	5,027,441 50
	Chemin de fer de Wavre à Jodoigne par Gastuche	2,000,000 »	6,715 69	22,394 54	17,398 63	1,953,491 14
	Chemin de fer d'Audenarde à Orroir. . . .	2,000,000 »	2,467 62	3,573 64	138,908 75	1,855,049 99
	Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	1,000,000 »	87,582 93	167,924 45	195,727 44	548,765 18
	Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul . . . . . 2,850,000 »					
	Excédent de crédit sans emploi, à annuler 8,740 81					
	RESTE. . . fr. 2,841,259 19	2,841,259 19	2,841,259 19	»	»	»
	Voies et travaux. Travaux d'extension et de complément	16,500,000 »	8,890,477 69	5,555,580 39	2,008,972 65	246,969 27
	Extension du matériel de traction et de transport.	7,500,000 »	6,439,149 74	585,088 75	228,649 15	49,112 38
	Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque. Dépenses d'exploitation. (Loi du 5 août 1879.) . .	10 200 »	»	10,200 »	»	»
Loi du 25 mai 1880.	Voies à établir sur les nouveaux quais, à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes	2,500,000 »	284,495 58	1,477,502 08	675,975 35	62,029 19
	Transformation de l'embranchement du Quartier Léopold, à Bruxelles	1,900,000 »	»	»	»	1,900,000 »
	Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	2,500,000 »	488,941 53	1,612 645 15	248,474 50	149,941 01
	Signaux et appareils de sécurité	2,000,000 »	848,445 »	959,806 15	103,691 55	108.059 30
	Extension et amélioration du matérie de traction et de transport	12,000,000 »	8,689,983 79	3,159,830 61	150,185 60	»
	A REPORTER. . . . fr.	246,410,759 19	144,349,427 12	32,235,606 42	23.585,153 79	46,240,591 86

Crédits alloués pour des services spéciaux.

	OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
			1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
	Report. . . . fr.	246,410,759 19	144,349,427 12	32,235,606 42	23,585,135 79	46,240,591 86
	Ministère des Travaux publics (suite). — B. *Chemins de fer* (suite).					
Loi du 26 août 1880.	Rachat de la concession du chemin de fer de Virton	6,948,500 »	»	»	282,803 39	6,665,696 61
	Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'État	8,500,000 »	199,221 55	7,068,550 13	38,283 88	293,944 44
	Travaux d'amélioration et d'extension à effectuer sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du transport	2,000,000 »	900 22	1,322,459 26	643,721 79	32,918 73
Loi du 2 avril 1881.	Rachat du chemin de fer de Lierre à Turnhout.	4,300,000 »	»	»	4,000,000 »	300,000 »
	Extension du matériel roulant du réseau de l'État	6,600,000 »	»	6,600,000 »	»	»
	Travaux d'amélioration et d'extension sur les lignes d'Anvers à la frontière des Pays-Bas et de Lierre à Turnhout; construction sur le réseau de l'État d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du matériel de transport; travaux à exécuter dans les gares de formation, etc.	6,000,000 »	»	2,320,572 41	1,885,172 17	1,794,255 42
	Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions.	2,400,000 »	»	1,578,547 06	799,892 12	21,560 82
	Signaux et appareils de sécurité	2,500,000 »	»	1,645,286 31	734,664 24	120,049 45
Loi du 14 août 1881.	Chemins de fer. Station de Dison	300,000 »	»	79,659 70	211,171 99	9,168 31
	Voies et travaux. — Constructions nouvelles. .	8,900,000 »	»	1,920,104 39	6,027,433 01	952,462 60
	Matériel de traction et de transport. Chauffage des trains, etc.	5,860,000 »	»	1,751,678 24	1,638,411 18	469,910 58
Loi du 24 mai 1882.	Voies et travaux. Consolidation des voies. Signaux et appareils de sécurité	13,000,000 »	»	»	3,533,538 12	9,466,461 88
	Matériel de traction et de transport, pièces de rechange, etc.	26,749,000 »	»	»	15,860,018 15	10,888,981 85
	Approvisionnement de matériaux pour la réfection des voies.	2,000,000 »	»	»	1,670,802 90	329,197 10
	Totaux . . . . . fr.	340,468,259 19	144,549,548 89	57,422,463 92	60,911,046 75	77,585,199 65

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
Ministère des Travaux publics (suite). — C. *Télégraphes.*					
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 5 juin 1878, § 18.)	100,000 »	100,000 »	»	»	»
Loi du 4 août 1879. — Extension du réseau télégraphique.	200,000 »	161,631 11	38,368 89	»	»
Loi du 4 août 1879. — Établissement de télégraphes le long des voies navigables.	150,000 »	86,339 85	63,660 15	»	»
Lignes télégraphiques à établir le long des canaux. (Loi du 23 mai 1880.)	100,000 »	»	58,369 26	41,630 74	»
Établissement de lignes télégraphiques sur les rives des voies navigables. (Loi du 14 août 1881.)	100,000 »	»	»	27,944 57	72,055 43
TOTAUX. . . . . fr.	650,000 »	347,970 96	160,398 30	69,575 31	72,055 43
D. *Bateaux à vapeur.*					
Loi du 4 août 1879. — Achat de deux bateaux pilotes. . . . fr. 130,000 »					
Loi du 4 août 1879. — Excédent de crédit sans emploi à annuler . 666 64					
Loi du 4 août 1879. — RESTE. . fr. 129,333 36	129,333 36	82,471 98	46,861 38	»	»
Loi du 4 août 1879. — Construction d'un bateau garde-pêche.	160,000 »	78,975 »	81,025 »	»	»
Loi du 4 août 1879. — Paquebot en acier	700,000 »	»	»	»	700,000 »
Loi du 14 août 1881. — Construction d'un bateau-pilote	70,000 »	»	191 10	40,343 14	29,465 76
Loi du 14 août 1881. — Achat d'un petit steamer pour transporter, en rade d'Ostende, les voyageurs et les colis postaux.	70,000 »	»	»	13,928 36	56,071 64
Loi du 14 août 1881. — Complément de l'inventaire et de l'armement d'un bateau garde-pêche	18,000 »	»	17,542 09	457 91	»
Loi du 14 août 1881. — Acquisition et installation de « Sirènes » à bord de deux bateaux-phares.	67,500 »	»	»	46,318 77	21,181 23
Loi du 14 août 1881. — Application aux deux nouveaux bateaux-phares du vireveau Harfield.	26,000 »	»	»	»	26,000 »
Loi du 14 août 1881. — Installation d'une « Sirène » à l'extrémité de la jetée Est d'Ostende	20,000 »	»	»	»	20,000 »
Loi du 14 août 1881. — Construction de deux remorqueurs	150,000 »	»	259 20	140,292 98	9,447 82
TOTAUX. . . . fr.	1,410,833 36	161,446 98	145,878 77	241,341 16	862,166 45

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au (1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
Ministère des Travaux publics (suite). — **E. *Canaux.***					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2)	2,800,000 »	2,600,000 »	»	»	200,000 »
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal (Loi du 14 septembre 1864, § 5.)	350,000 »	229,452 63	»	»	120,547 37
Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870, § 8.)	250,000 »	228,851 97	19,035 25	2,114 80	»
Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. (Loi du 16 août 1875, § 12)	1,000,000 »	949,903 33	33,258 27	1,225 »	15,613 40
Loi du 17 juill. 1877 — Amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 »	23,759 16	»	»	476,240 84
Loi du 17 juill. 1877 — Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	14,000 »	4,000 »	5,000 »	»	5,000 »
Canal de Terneuzen. (Loi du 5 juin 1878.)	2,200,000 »	2,200,000 »	»	»	»
Loi du 4 août 1879. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	455,000 »	296,141 45	103,004 98	24,842 54	11,011 05
Loi du 4 août 1879. — Canaux houillers du Hainaut	6,000,000 »	43,867 79	564,872 47	2,472,537 66	2,918,722 08
Loi du 4 août 1879. — Canal de Gand à Terneuzen	3,000,000 »	109,485 03	1,411,496 86	1,308,099 61	170,918 50
Loi du 4 août 1879. — Canal de Roulers à la Lys	500,000 »	154,065 30	209,693 38	131,619 29	4,622 03
Loi du 4 août 1879. — de la Lys à l'Yperlée	2,000,000 »	1,523 »	»	1,990 50	1,996,486 50
Loi du 4 août 1879. — de Bruges à Ostende et port d'Ostende.	3,000,000 »	196,866 37	5,839 02	212,495 13	2,584,799 48
Loi du 26 août 1880. — Canaux houillers du Hainaut	500,000 »	»	»	»	500,000 »
Loi du 26 août 1880. — Canal de Gand à Terneuzen	1,500,000 »	»	»	293 09	1,499,706 91
Loi du 14 août 1881. — Canaux de Liège à Anvers.	300,000 »	»	8,595 80	246,708 46	44,695 74
Loi du 14 août 1881. — Canaux houillers du Hainaut	3,500,000 »	»	»	»	3,500,000 »
Loi du 14 août 1881. — Canal de Mons à Condé	100,000 »	»	»	»	100,000 »
Loi du 14 août 1881. — Gand à Terneuzen	1,600,000 »	»	12,737 42	538,931 53	1,048,331 05
Loi du 14 août 1881. — Selzaete à la mer du Nord.	150,000 »	»	»	»	150,000 »
Loi du 14 août 1881. — Bruges à Ostende et port d'Ostende.	500,000 »	»	»	»	500,000 »
Loi du 24 mai 1882. — Canaux de Liège à Anvers	150,000 »	»	»	»	150,000 »
Loi du 24 mai 1882. — Canal de Gand à Terneuzen	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
Loi du 24 mai 1882. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	40,000 »	»	»	40,000 »	»
TOTAUX. . . fr.	31,389,000 »	7,037,916 01	2,373,931 43	4,980,857 61	16,996,694 95

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
Ministère des Travaux publics (suite). — F. *Rivières.*					
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne (Loi du 4 juin 1866.) .	3,000,000 »	2,916,971 67	»	»	83,028 33
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869, 7°.) . .	350,000 »	314,859 84	35,000 »	»	140 16
Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles. (Loi du 5 juin 1870, § 16.)	40,000 »	19,951 04	»	»	20,048 96
Loi du 16 août 1873. § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas	400,000 »	392,148 22	»	1,619 71	6,232 07
Loi du 16 août 1873. § 13. Amélioration de la Lys	250,000 »	250,000 »	»	»	»
Loi du 16 août 1873. § 16. Amélioration de la Dyle	40,000 »	95 88	»	»	39,904 12
Loi du 16 août 1873. § 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	500,000 »	500,000 »	»	»	»
Loi du 16 août 1873. § 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai . . .	200,000 »	285 75	51,927 38	15,311 10	152,475 77
§ 15. Mandel ; travaux de canalisation. (Loi du 9 juillet 1875.)	42,000 »	41,871 49	»	128 51	»
L. du 27 mai 1876. § 14. Escaut. Travaux d'amélioration . . .	300,000 »	300,000 »	»	»	»
L. du 27 mai 1876. § 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant	200,000 »	200,000 »	»	»	»
L. du 27 mai 1876. § 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe	24,000 »	5,919 72	»		18,080 28
Loi du 17 juillet 1877. Amélioration de la Grande-Nèthe.	136,000 »	129,544 52	»	»	6,455 48
Loi du 17 juillet 1877. Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 »	3,088 20	737 70	1,972 73	144,201 37
Loi du 17 juillet 1877. Id. id. l'Escaut	775,000 »	775,000 »	»	»	»
L. du 5 juin 1878. Construction de barrages dans la Meuse .	1,200,000 »	821,657 71	221,504 32	22,477 58	134,360 39
L. du 5 juin 1878. Lys. — Travaux d'amélioration	150,000 »	»	»	»	150,000 »
L. du 5 juin 1878. Barrage de la Dendre	70,000 »	69,844 93	»	155 07	»
L. du 5 juin 1878. Yser. — Travaux d'amélioration	300,000 »	300,000 »	»	»	»
L. du 4 août 1879. Barrage de la Gileppe	600,000 »	76,992 80	417,440 83	»	105,566 37
L. du 4 août 1879. Meuse	1,000,000 »	704,705 10	129,753 22	165,541 68	»
L. du 4 août 1879. Escaut. — Travaux d'amélioration	2,900,000 »	423,594 39	1,471,573 48	997,212 70	7,619 43
L. du 4 août 1879. Dendre. — Travaux d'amélioration	160,000 »	70,488 75	61,156 89	25,754 06	2,620 30
A REPORTER. . . . fr.	12,787,000 »	8,317,020 01	2,369,093 82	1,230,153 14	870,733 03

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.		MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
			1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
	Report. . . fr	12,787,000 »	8,317,020 01	2,369,093 82	1,230,153 14	870,735 03
	Ministère des Travaux publics (suite). — *F. Rivières* (suite).					
Loi du 4 août 1879.	Grande-Nèthe	100,000 »	60,167 60	14,348 26	8,293 78	17,190 36
	Yser	300,000 »	152,868 85	147,101 27	29 88	»
	Écoulement des eaux du Sud de Bruges. . .	10,000 »	7,858 50	2,141 50	»	»
	Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas . . .	80,000 »	»	»	»	80,000 »
Escaut. — Travaux d'amélioration et transformation de la navigation. (Loi du 25 mai 1880). . . .		500,000 »	»	»	»	500,000 »
Crédit pour compléter le balisage et l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 2 janvier 1881.)		567,700 »	»	86,684 41	476,072 09	4,943 50
Loi du 14 août 1881.	Meuse.	2,000,000 »	»	1,598 49	166,379 50	1,832,022 01
	Ourthe canalisée	220,000 »	»	»	732 »	219,268 »
	Sambre canalisée	150,000 »	»	»	150,000 »	»
	Escaut. — Travaux d'amélioration. . . .	3,000,000 »	»	»	989,959 96	2,010,040 04
	Ruisseau de l'Espierre.	100,000 »	»	»	59,689 99	40,310 01
	Dendre	560,000 »	»	365,036 53	87,541 34	107,422 13
	Rupel	250,000 »	»	»	2,234 64	247,765 36
	Demer	225,000 »	»	»	»	225,000 »
	Grande-Nèthe	75,000 »	»	»	»	75,000 »
	Dyle	300,000 »	»	»	»	300,000 »
	Senne	500,000 »	»	»	»	500,000 »
	Yzer	300,000 »	»	176,729 09	123,270 91	»
	Écoulement des eaux du Sud de Bruges . . .	10,000 »	»	7,724 69	976 27	1,299 04
Amélioration du régime de la Haine (Loi du 24 mai 1882.)		50,000 »	»	»	»	50,000 »
Loi du 24 mai 1882.	Escaut. — Travaux d'amélioration	500,000 »	»	»	»	500,000 »
	Rupel. — Expropriation et travaux	150,000 »	»	»	»	150,000 »
	Yzer — Travaux d'amélioration. . . .	100,000 »	»	»	46,448 74	53,551 26
	Établissement de maréographes sur l'Escaut maritime et ses affluents	40,000 »	»	»	»	40,000 »
	Travaux d'indiguement du Zwyn. . . .	1,000 »	»	»	»	1,000 »
	Sambre canalisée	125,000 »	»	»	112,984 76	12,015 24
	Totaux . . . fr.	23,000,700 »	8,537,914 96	3,170,258 06	3,454,967 »	7,835,559 98

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
Ministère des Travaux publics. (suite).					
G. *Ports et côtes. — Polders.*					
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean (Loi du 8 juillet 1865, § 8).	450,000 »	429,552 17	»	»	20,447 83
Loi du 3 juin 1870. § 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	500,000 »	301,597 85	»	198,402 15	»
Loi du 3 juin 1870. § 22 Travaux de défense de la côte . . .	300,000 »	300,000 »	»	»	»
Loi du 3 juin 1870. § 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	175,000 »	159,780 52	»	»	15,219 48
Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyck et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15.) .	1,000,000 »	967,206 26	»	32,793 74	»
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut (Loi du 17 avril 1874)	2,000,000 »	1,904,221 39	46,471 22	39,920 44	9,386 95
Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port. (Loi du 9 juillet 1875, § 19) . . .	347,600 »	347,600 »	»	»	»
Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende (Loi du 27 mai 1876, § 18.)	400,000 »	260,265 22	131,619 67	8,115 11	»
Travaux de défense de la côte. (Loi du 17 juillet 1877.)	400,000 »	400,000 »	»	»	»
Installations pour la marine à Ostende. (Loi du 5 juin 1878	300,000 »	»	13,500 »	45,594 96	241,105 04
Loi du 4 août 1879. Nieuport Bassin à flot	1,000,000 »	3,716 27	2,345 24	217,779 07	776,159 42
Loi du 4 août 1879. Blankenberghe. Plage des bains et dépendances du port	250,000 »	27,224 88	5,400 »	»	217,375 12
Loi du 4 août 1879. Travaux de défense de la côte	500,000 »	210,579 27	89,420 73	»	»
Loi du 4 août 1879. Installations maritimes d'Anvers . . .	16,000,000 »	11,527,868 »	4,672,132 »	»	»
Loi du 4 août 1879. Installations maritimes à Ostende	350,000 »	»	»	»	350,000 »
Installations maritimes d'Anvers. (Loi du 25 mai 1880.)	5,000,000 »	»	5,000,000 »	»	»
Même objet. (Loi du 26 août 1880.).	5,000,000 »	»	4,588,860 59	411,139 41	»
L. 14 août 1881. Port de Nieuport	250,000 »	»	»	»	250,000 »
L. 14 août 1881. Travaux de défense de la côte	500,000 »	»	619 78	74,597 14	224,783 08
L. 14 août 1881. Polders et Wateringues	200,090 »	»	»	524 »	199,476 »
L. 14 août 1881. Installations maritimes d'Anvers	5,000,000 »	»	»	5,000,000 »	»
Détournement du Schyn. (Loi du 30 juin 1881) .	440,000 »	»	»	»	440,000 »
Installations maritimes d'Anvers. (Loi du 24 mai 1882.)	10,000,000 »	»	»	9,884,393 34	115,606 66
TOTAUX. . . fr.	49,962,600 »	16,639,611 83	14,550,369 23	15,913,059 56	2,859,559 58

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
II. ***Routes et ponts.***					
Travaux de raccordement de routes. (Loi du 5 juin 1878)	2,000,000 »	1,079,524 42	20,675 58	»	»
Loi du 4 août 1879. — Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsides	3,500,000 »	2,374,823 35	987,043 05	138,133 64	»
Loi du 4 août 1879. — Raccordement à Molenbeek-St-Jean du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers	1,000,000 »	598,254 83	122,035 32	191,890 17	87,819 68
Loi du 4 août 1879. — Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires	375,000 »	308,858 60	8,812 38	6,533 81	50,815 21
Loi du 4 août 1879. — Ourthe. — Établissement d'un pont à Chênée	20,000 »	18,914 07	987 14	»	98 79
Loi du 4 août 1879. — Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage	505,000 »	21,871 35	139,675 04	309,559 38	33,894 23
Construction et reconstruction de ponts. Raccordement de routes. — Subsides. (Loi du 14 août 1881)	1,500,000 »	»	218,359 »	1,272,933 20	8,707 80
Raccordement de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. — Subsides. (Loi du 24 mai 1882.)	2,200,000 »	»	»	523,490 98	1,676,509 02
TOTAUX. . . . . fr.	11,100,000 »	5,302,026 60	1,497,587 49	2,442,541 18	1,857,844 73
Ministère de la Guerre.					
A. ***Frais de guerre et de défense.***					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870)	2,150,000 »	1,578,252 51	150,149 08	363,630 22	57,988 39
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875)	205,000 »	205,000 »	»	»	»
Loi du 21 mai 1877. — Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	782,000 »	583,494 76	180,566 86	17,938 38	»
Loi du 21 mai 1877. — Ouvrages de défense des forts du bas Escaut	1,800,000 »	1,719,425 61	42,567 71	10,831 23	27,175 45
Loi du 18 avril 1878. — Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe	3,000,000 »	2,345,547 98	505,706 08	81,806 30	66,939 64
Loi du 18 avril 1878. — Complément et amélioration de l'artillerie	7,500,000 »	2,376,626 17	828,189 46	57,583 29	4,237,601 08
Achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke. (Loi du 5 juin 1878.)	2,200,000 »	1,955,011 91	162,171 37	22,644 70	60,172 02
Construction d'un nouveau dispositif militaire, en remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord à Anvers (Loi du 30 juin 1881.)	3,850,000 »	»	»	»	3,850,000 »
Construction du fort de Rupelmonde. (Loi du 3 avril 1882, art. 2.)	3,000,000 »	»	»	260,299 33	2,739,700 67
TOTAUX. . . . . fr.	24,487,000 »	10,763,338 74	1,869,350 56	814,733 45	11,039,577 25

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures.	1881.	1882.	
Ministère de la Guerre (suite).					
B. *Bâtiments militaires.*					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers, et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.) . . . . . 750,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 64 65					
RESTE. . . fr. 729,935 35	729,935 35	729,935 35	»	»	»
Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879.)	4,000,000 »	4,000,000 »	»	»	»
Construction par l'État des bâtiments destinés au casernement des troupes à Saint-Nicolas (Loi du 2 août 1879)	5,000 »	»	5,000 »	»	»
Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880.)	4,500,000 »	493,941 99	3,486,237 »	519,801 01	»
Amélioration des casernes et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes; travaux de reconstruction et d'amélioration à exécuter aux hôpitaux militaires. (Loi du 5 avril 1882, art. 1er).	2,000,000 »	»	»	660,009 23	1,339,990 77
TOTAUX. . . . . fr.	11,234,935 35	5,223,877 34	3,491,237 »	1,179,810 24	1,339,990 77
C. — *Divers.*					
Fonds permanent pour l'achat des chevaux à fournir aux officiers montés, sous condition de remboursement. (Loi du 27 mars 1882.)	200,000 »	»	»	200,000 »	»
Ministère des Finances.					
A. *Constructions et améliorations – Bâtiments civils.*					
Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de Cureghem (Loi du 1er juin 1874) . . .	495,000 »	481,262 06	»	»	13,737 94
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878)	1,280,000 »	912,222 75	143,233 01	224,544 26	»
Appropriation et installation du nouvel Hôtel des Monnaies. — Participation à l'Exposition nationale. Loi du 15 mars 1880.)	55,000 »	33,584 46	13,890 15	3,038 16	4,487 23
Mise en valeur de terrains domaniaux. — Augmentation des crédits spéciaux alloués par les lois des 1er juin 1874, 2 juillet 1875 et 15 avril 1878. (Loi du 28 juin 1881)	950,000 »	»	»	558,087 28	391,912 72
A REPORTER . . . . fr.	2,780,000 »	1,427,069 25	157,123 16	785,669 70	410,137 89

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédit rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1er janvier 1883
		1880 ET ANNÉES antérieures	1881.	1882.	
REPORT. . . fr.	2,780,000 »	1,427,069 25	157,123 16	785,669 70	410,137 89
Ministère des Finances (suite). —					
A *Constructions et améliorations — Bâtiments civils* (suite).					
Subside accordé à la ville de Mons, pour compléter ses travaux de voute sur les terrains domaniaux (Loi du 22 juin 1881)	100,000 »	»	»	100,000 »	»
Aliénation et échange de biens domaniaux. — Acquisition d'immeubles situés à Dinant (Loi du 25 août 1881)	10,000 »	»	10,000 »	»	»
TOTAUX. . fr	2,890,000 »	1,427,069 25	167,153 16	885,669 70	410,137 89
B. *Divers.*					
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p °/° ainsi que de ceux à délivrer en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art 4)	80,000 »	51,638 50	»	»	28,361 50
Frais d'émission et de confection des titres à 4 p °/° destinés au payement de lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877)	150,000 »	74,861 »	»	1,122 »	74,017 »
Frais de confection des titres à 4 p. °/°. (Loi du 31 mai 1878)	55,000 »	17,346 08	1,527 50	1,512 50	14,613 92
Conversion de la dette à 4 ½ p. °/° en un fonds nouveau à 4 p °/°, frais de confection de nouveaux titres (Loi du 25 juillet 1879.)	275,000 »	147,261 51	21,191 14	56,417 35	50,130 »
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 juin, 5 juin et 26 août 1878 et des 17 février 30 mars, 1er et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879)	75,000 »	61,658 38	13,341 62	»	»
Frais de la revision des pensions militaires (Loi du 14 mars 1880)	10,000 »	10,000 »	»	»	»
Frais d'expertise de biens échangés Parc de Laeken. (Loi du 12 mai 1880)	4,500 »	636 20	3,863 80	»	»
Fabrication de monnaies et de médailles en souvenir du 50e anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880) . . . . . 830,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 2,357 20					
RESTE. . . . fr. 827,642 80	827,642 80	822,494 32	5,148 48	»	»
Complément des frais et honoraires d'expertises relatifs à l'échange de biens domaniaux, à Laeken et à Tervueren (Loi du 28 juin 1881)	556 80	»	556 80	»	»
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique. (Loi du 24 mai 1882)	200,000 »	»	»	»	200,000 »
TOTAUX. . fr.	1,657,699 60	1,185,895 09	45,629 34	59,0 85	367,122 42

Crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1er janvier 1883.
		1880 ET ANNÉES antérieures	1881.	1882.	
RÉCAPITULATION.					
Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	10,950,000 »	5,100,579 59	5,160,168 63	2,537,026 42	152,225 36
Affaires Étrangères.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	315,937 58	»	251,505 63	57,183 71	7,448 24
Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	1,580,176 20	275,670 15	1,251,330 45	26,881 39	28,294 21
B. Subsides et services divers	30,367,147 02	24,159,171 27	1,040,047 »	2,840,452 54	2,547,496 21
C. Objets d'art et de science	915,589 58	596,955 55	115,086 30	78,650 45	124,897 28
D. Recensements et divers	8,884,511 84	5,555,855 20	1,734,058 56	481,910 20	1,314,688 08
E. Expositions	370,000 »	240,105 61	68,958 70	52,047 20	8,890 49
Instruction publique.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	18,977,367 64	9,131,855 96	2,156,161 05	4,894,114 15	2,815,236 50
B. Collections scientifiques	136,197 51	»	»	86,886 56	49,310 95
C. Divers	1,589,122 44	687,499 97	527,558 58	219,757 60	354,506 49
Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	27,031,716 96	9,075,090 74	4,512,108 71	4,198,109 06	9,248,408 45
B. Chemins de fer	340,468,259 19	144,549,548,89	57,422,465 92	60,911,046 75	77,585,199 65
C. Télégraphes	650,000 »	347,970 96	160,598 30	69,575 31	72,055 43
D. Bateaux à vapeur	1,410,833 36	101,446 98	144,878 77	241,541 16	862,166 45
E. Canaux	31,589,000 »	7,037.916 01	2,575,531 45	4,980,857 61	16,996,694 95
F. Rivières	25,000,700 »	8,537,914 96	5,170,258 06	5,454,967 »	7,837,559 98
G. Ports et côtes. — Polders	49,962,600 »	16,639,611 85	14,550,369 23	15,913,059 36	2,859,559 58
H. Routes et ponts	11,100,000 »	5,302,026 60	1,497,587 49	2.442,541 18	1,857,844 73
Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense	24,487,000 »	10,763,338 74	1,869,350 56	814,733 45	11,039,577 25
B. Bâtiments militaires	11,254,955 55	5,223,877 54	3,491,257 »	1,179,810 24	1,359,990 77
C. Divers	200,000 »	»	»	200,000 »	»
Finances.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	2,890,000 »	1,427,069 25	167,123 16	885,669 70	410,137 89
B. Divers	1,657,699 60	1,185,895 99	45,629 54	59,051 85	367,122 42
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . fr.	599,568,794 27	255,775,599 59	99,490,450 45	106,625,652 87	137,679,511 36

ANNEXE N° 5.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1880 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.
1830. (4me trimestre.)	25,869,417 15	27,548,364 56	632,804 25	632,804 25	26,502,221 50	27,981,168 79	»
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,283,603 21	46,205,554 60	113,225,815 03	112,413,963 51	733,602 91
1832.	77,811,942 41	83,908,455 19	74,632,563 56	74,592,463 76	152,464,505 97	158,500,918 95	»
1833.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,603 48	»	88,058,313 92	91,904,974 94	»
1834.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 »	96,701,357 76	96,515,600 96	»
1835.	89,171,554 50	85,014,004 96	1,903,891 40	1,400,000 »	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 54
1836.	85,813,668 92	84,154,521 25	16,818,963 47	15,374,165 71	102,632,632 39	99,528,487 96	1,659,344 67
1837.	89,406,615 99	95,531,731 64	12,508,656 25	10,000,000 »	101,715,230 24	105,531,731 61	»
1838.	97,687,045 81	94,420,511 74	25,822,869 »	25,778,055 70	123,509,914 81	120,198,578 44	3,266,701 07
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,837,428 97	124,196,508 51	»
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,376,253 86	165,914,370 93	»
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	»	101,542,826 17	114,976,586 11	»
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,373,909 88	»
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,236,518 97	1,699,765 61	123,289,847 48	119,855,950 33	»
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,384,820 54	84,656,000 »	198,810,508 73	195,185,657 29	»
1845.	112,276,648 98	115,056,983 06	17,579,502 99	21,332,366 83	129,855,951 97	154,389,349 89	»
1846.	113,247,056 72	117,531,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 37	122,752,999 29	»
1847.	113,544,360 72	125,803,732 88	183,705 12	3,768,642 11	113,528,065 84	127,572,374 99	»
1848.	108,937,848 54	126,156,104 69	57,180,038 01	8,924,490 68	146,117,886 55	135,080,595 37	»
1849.	113,847,157 52	111,520,091 25	24,300 06	946,977 90	113,871,457 58	112,267,069 15	2,327,046 29
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	132,877,187 86	118,750,904 76	558,317 70
1851.	119,005,367 10	117,521,315 73	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,340,368 99	128,451,208 79	151,848,564 93	»
1853.	128,857,925 39	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	139,408,270 19	134,510,907 41	»
1854.	132,551,582 04	135,515,976 46	20,321,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	»
1855.	139,368,193 50	136,564,889 94	5,135,975 15	10,361,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,303 56
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,232,114 49	8,878,878 91	146,239,211 91	149,727,649 92	2,158,326 41
1857.	146,781,442 01	137,590,251 11	2,362,481 92	8,891,907 80	149,143,923 93	146,291,158 91	9,582,210 90
1858.	155,154,108 22⅔	159,134,309 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 37½	144,745,005 36	16,019,598 52½
1859.	156,628,276 70	148,574,184 93	1,721,569 15	4,515,494 69	158,349,845 85	152,889,679 62	8,254,091 77
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,377 32	12,731,801 27½
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,234,411 84	163,431,869 31	10,997,065 54
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	3,421,575 01	27,751,059 31	164,537,911 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½
1863.	163,241,641 14	151,096,377 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,320 49	187,062,322 17	12,145,265 99
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,223,129 58	10,555,651 85½
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	32,051,825 01	178,086,951 17	188,793,736 71	12,207,748 58
1866	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,376 99	37,724,701 85	187,047,478 53	203,206,671 94	5,359,154 23
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,432,961 18	21,905,608 68	223,404,893 42	191,604,315 92	5,271,225 »
1868	176,294,575 54	172,697,628 82	33,547,120 07	19,223,311 50	209,641,495 41	191,920,940 32	5,596,746 52
1869.	185,201,172 59	172,230,184 85	25,891,261 26	27,396,688 95	211,092,433 85	199,655,873 76	12,961,987 76
1870.	190,537,001 93	191,843,926 57	14,905,107 47	25,063,371 15	205,442,109 40	216,907,800 50	»
1871.	207,705,992 90	194,267,106 30	48,957,975 54	43,924,116 81	256,663,968 44	238,191,223 11	15,458,886 60
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	239,940,437 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	134,141,616 24	341,086,178 63	350,898,378 60	10,271,766 96
1874.	243,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 34	315,913,640 21	301,642,754 68	2,410,638 05
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	32,754,048 96	45,164,484 58	278,711,536 63	292,222,495 21	»
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	326,620,745 66	294,335,925 86	5,554,402 08
1877.	257,514,920 47	261,374,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	346,284,526 27	386,073,143 99	»
1878.	260,249,603 41	265,894,805 76	107,340,858 52	83,552,952 14	367,590,461 93	349,427,757 90	»
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	300,801,815 37	345,659,018 07	»
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	394,215,951 71	382,908,428 75	»
	7,588,893,795 80	7,508,861,450 55	1,426,227,456 20	1,513,858,887 16	9,015,121,252 »	9,022,700,337 71	189,821,937 75
							800,32

DE 1850 A 1880 INCLUSIVEMENT. — **RÉSULTATS GÉNÉRAUX.**

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	»	»	»	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
»	78,248 61	»	811,851 52	»	Idem.
6,096,312 78	60,099 80	»	»	6,036,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	»	»	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,302 55	321,259 55	»	187,756 80	»	Idem.
»	415,891 40	»	5,971,220 74	»	Idem.
»	1,414,799 70	»	5,104,144 45	»	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,636 25	»	»	1,616,481 40	Idem.
»	44,855 30	»	5,511,536 57	»	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	»	»	8,359,079 54	Idem.
2,281,361 73	5,745,247 64	»	5,461,882 91	»	Idem.
15,672,812 80	59,052 92	»	»	15,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 61	»	870,535 72	»	2,606,955 33	Idem.
15,102,858 21	16,536,755 56	»	5,435,897 15	»	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	»	5,624,851 44	»	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	»	5,775,065 84	»	4,535,597 92	Idem.
4,284,262 48	»	4,404,695 44	»	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	»	5,584,938 99	»	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	»	11,057,291 18	»	Idem.
»	»	922,677 84	1,604,568 45	»	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
»	15,787,955 40	»	14,146,285 10	»	Idem.
»	»	765,866 27	716,191 10	»	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 »	»	»	3,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	»	4,957,362 78	»	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	»	9,500,775 48	»	Idem.
»	»	5,227,548 88	»	2,424,045 32	Idem.
»	»	5,646,764 42	»	3,488,458 01	Idem.
»	»	6,529,425 88	2,852,785 02	»	Idem.
»	»	4,885,864 51	11,155,751 01 1/2	»	Idem.
»	»	2,794,125 51	5,459,966 25	»	Idem.
»	»	2,047,959 98	10,685,841 29 1/2	»	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
»	»	2,191,520 81	8,892,542 55	»	Idem.
»	»	24,529,484 50	»	12,544,566 07 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
»	»	30,282,265 67	»	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
»	»	15,242,526 46	»	4,708,874 60 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
»	»	25,004,554 12	»	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
»	»	19,518,527 84	»	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
»	28,529,552 50	»	31,800,577 50	»	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
»	14,125,808 57	»	17,720,555 09	»	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
»	»	1,505,427 67	11,456,560 09	»	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	»	10,158,766 66	»	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
»	5,015,858 75	»	18,452,745 53	»	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
»	»	24,498,605 67	»	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
»	»	20,085,966 95	»	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
»	11,560,247 48	»	14,270,905 53	»	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878
1,080,473 16	»	12,450,455 42	»	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
»	26,950,415 72	»	32,284,817 80	»	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,419 32	»	55,929,168 40	»	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	25,807,906 38	»	18,162,704 05	»	Les projets de loi ont été déposés dans la séance de la Chambre des Représentants du 25 janvier 1882.
3,115,555 »	»	39,721,849 70	»	42,837,202 70	
88,525 13	11,596,028 09	»	11,507,502 96	»	
100,789,592 50	212,759,706 »	300,551,156 96	258,280,650 87	265,859,716 58	
545 25	87,611,450 96		7,579,085 71		

ANNEXE N° 6.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE

ET DES ANNUITÉS DUES PAR L'ÉTAT.

APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1er novembre 1882 pour la dette à 4 p. °/₀ (2e série), et à celle du 1er janvier

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
A. — LA DETTE PROPREMENT DITE	
Dette dérivant de l'exécution de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842.	2 ½ p. °/₀.
Dotation de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo (Arrêté royal du 3 juin 1817)	»
Dette à 4 p. °/₀ (1re série), composée comme il suit :	
1° Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. °/₀, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur*, n° 211), pour l'exécution de travaux publics	4 p. °/₀ (1re série).
2° Dette de 205,374,500 francs ajoutée à cet emprunt en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois du 19 décembre 1876, des 25 et 26 juin 1877, du 31 mai 1878 et de l'arrêté royal du 10 juin suivant (Reprise et construction de lignes de chemins de fer) . . .	
3° Dette de fr. 466,178,182 22 c., résultant de la conversion décrétée par la loi du 25 juillet 1879, des emprunts et dettes à 4 ½ p °/₀	
Emprunt de 154,719,000 francs de capital nominal, à 4 p. °/₀, 2e série, émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (*Moniteur*, n° 9), pour couvrir les crédits alloués par les lois des 4 et 5 juin 1878 et suivantes (Travaux publics, etc)	4 p. °/₀ (2e série).
Emprunt de 483,444,300 francs de capital nominal, à 3 p. °/₀, émis en vertu de diverses lois pour travaux publics, etc. (Arrêtés royaux des 29 avril 1873 et 29 juin 1882)	3 p. °/₀.
Rentes 3 p °/₀ à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.).	»
TOTAL DE LA DETTE.	. . . . . fr

pour les dettes à 3 et à 4 p. °/o (1re série); à la date du 1er août 1882
1883 pour la dette à 2 1/2 p. °/o et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	*Observations.*
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMT.	ANNUELS.	
(1)389,271,631 74	169,312,000 »	219,959,631 74	5,498,090 78	»	7,000 »	(1) Déduction faite d'un capital de 146,000 francs qui était inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. °/o au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu d'une convention intervenue le 7 juin 1873, entre l'État et le titulaire de l'inscription.
»	»	»	80,598 14	»	»	
722,552,682 22	1,966,300 »	720,586,382 22	28,902,107 29	3,612,763 41	58,000 »	
134,719,000 »	»	134,719,000 »	5,388,760 »	(2) 336,797 50	9,000 »	(2) La dotation d'amortissement a pris cours à partir du 1er février 1882 (Art 4 de l'arrêté royal du 8 janvier 1880.)
483,444,300 »	5,777,900 »	477,666,400 »	14,503,329 »	(3) 775,718 »	18,000 »	(3) Cette somme se rapporte à un capital de 386,859,000 francs. La dotation d'amortissement afférente au capital de 96,585,300 francs, qui forme le complément de la dette à 3 p °/o au 1er *novembre* 1882, prendra cours à partir du 1er mai 1883, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 29 juin 1882.
1,409,634 95	»	1,409,634 95	42,287 74	»	»	
1,731,597,248 91	(a)177,056,200 »	1,554,341,048 91	54,416,072 95	4,723,278 91	92,000 »	(a) Voir le tableau de développement. (Annexe n° 9.)

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1er novembre 1882 pour la dette à 4 p. % (2e *série), et à celle du 1er janvier*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT
B. — LES ANNUITÉS.	
Cession faite à l'État, par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858).	»
Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	»
Annuité (calculée à 4 ½ p. % sur un capital de 13,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	»
— à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant, *Moniteur*, n° 75)	»
— à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie	»
— à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie	»
— de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1er janvier 1877. (Art. 35, § 1er, de la convention du 1er juin 1877.)	»
— de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	
Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880	»
TOTAUX	. . . . . fr.

RÉCAPITULATION.

A. — DETTE PROPREMENT DITE . . . . . ,

B. — ANNUITÉS . . . . . .

TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.

pour les dettes à 3 p. %o et à 4 p. %o (1re série), à la date du 1er août 1882 1883 pour la dette à 2 1/2 p. %o et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	*Observations.*
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMT.	ANNUELS.	
»	»	»	300,000 »	»		
»	»	»	672,330 »	»		
»	»	»	500,000 »	»		
»	»	»	612,000 »	»		
»	»	»	508,455 »	91,575 »	8,000 »	
»	»	»	2,792,675 »	400,000 »		
»	»	»	267,325 »	17,400 »		
»	»	»	8,471,857 »	»		
»	»	»	1,000,000 »	»		
»	»	»	15,124,622 »	508,775 »	8,000 »	
1,731,397,248 1	177,056,200 »	1,554,341,048 91	54,416,072 95	4,725,278 91	92,000 »	
»	»	»	15,124,622 »	508,775 »	8,000 »	
1,731,397,248 91	a) 177,056,200 »	1,554,341,048 91	69,540,694 95	5,252,053 91	100,000 »	a) Voir le tableau de développement ci-après. (Annexe n° 9.)
			74,772,748 86			

ANNEXE N° 7.

ÉTAT indiquant, d'une part, les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes actuellement existantes, et, d'autre part, les capitaux rachetés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis l'origine des dettes jusqu'aux dernières échéances de l'exercice 1882.

EXERCICES.	EMPRUNT ET DETTES à 4 p. °/₀, 1re série. (fr. 722,582,682 22.)		EMPRUNT à 4 p. °/₀, 2me série. (fr. 134,719,090.)		EMPRUNT à 3 p. °/₀. (fr. 485,444,300.)		TOTAUX.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1875. .	257,546 »	258,095 50	»	»	»	»	257,546 »	258,095 50
1874. .	267,086 »	268,363 14	»	»	»	»	267,086 »	268,363 14
1875. .	278,826 »	279,117 76	»	»	»	»	278,826 »	279,117 76
1876. .	290,084 »	287,907 27	»	»	283,085 »	369,562 77	573,169 »	657,470 04
1877. .	500,268 25	500,621 82	»	»	650,170 »	822,663 75	1,150,438 25	1,323,285 57
1878. .	a)575,581 47	572,196 71	»	»	735,782 50	941,672 81	1,111,165 97	1,515,869 52
1879. .	a) »	»	»	»	843,969 »	1,017,987 50	843,969 »	1,017,987 50
1880. .	a) »	»	»	»	875,919 »	1,027,144 70	875,919 »	1,027,144 70
1881. .	a) »	»	»	»	906,919 50	1,051,370 75	906,919 50	1,051 370 75
1882. .	a) »	»	»	»	b)465,316 50 c) 29 50	547,463 24 34 48	465,345 80	547,497 72
TOTAUX.	1,970,091 72	1,966,500 »	»	»	4,741,190 80	5,777,900 »	6,711,282 52	7,744,200 »

A ajouter :

Au capital nominal amorti, le capital de 169,312,000 francs, en dette à 2 ½ p. °/₀, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. °/₀, en vertu du § 8 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 ½ p. °/₀, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), ci . . . . . 169,312,000 »

ENSEMBLE . . . . fr. 177,056,200 »

Pour rappel :

Capital racheté des emprunts et dettes à 5 et à 4 ½ p. °/₀ convertis. (Voir annexe n° 10) . . 112,668,863 74

Capital racheté, remboursé ou annulé des emprunts et dettes à 4 p. °/₀ de 1836 et à 5 p. °/₀ de 1858. (Voir annexe n° 11.) . . . . . 88,474,800 » } 201,143,663 74

TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr. 378,199,863 74

a) A partir du *semestre échu le 1er novembre* 1878 (à l'exception d'une somme de fr. 88 72 c. qui a été imputée sur ce semestre pour parfaire les rachats effectués avec jouissance du 1er mai 1878), les fonds d'amortissement de la dette à 4 p. °/₀ (1re série) n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et ont fait retour au Trésor.

b) Semestre d'amortissement échu le 1er mai 1882.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1er novembre 1882.

ANNEXE n° 8.

ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes à 5 et à 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds, depuis l'origine de ces dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.

ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des dettes à 5 et à 4 ½ p. % , ainsi

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832, à 5 p. %. — SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c^s, de 1839, à 5 p. %. — SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840, à 5 p. %. — SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	EMPRUNT de fr. 28,631,718 40 c^s, de 1842, à 5 p. %. — SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	EMPRUNT de fr. 37,513,940, de 1848, à 5 p. %. — SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1852, à 5 p. %. — SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1832	788,040 60	1,008,517 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1833	1,003,270 80	1,180,877 08	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1834	1,158,075 20	1,100,512 90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1835	1,190,952 »	1,100,695 03	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1836	1,230,028 »	1,241,014 01	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1837	1,297,598 40	1,297,598 40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1838	1,340,245 »	1,340,859 88	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1839	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»	»	»	»	»
1840	1,483,300 »	1,531,002 22	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»	»	»	»	»
1841	1,001,927 20	1,050,033 50	17,142 85	16,609 43	»	»	»	»	»	»	»	»
1842	1,602,355 00	1,602,139 99	17,142 85	17,131 92	»	»	»	»	»	»	»	»
1843	1,723,080 90	1,723,080 90	17,089 41	17,089 41	»	»	»	»	»	»	»	»
1844	»	»	20,220 91	20,220 01	»	»	»	»	»	»	»	»
1845	»	»	»	»	47,110 27	46,010 67	»	»	»	»	»	»
1846	»	»	»	»	875,602 20	868,273 40	»	»	»	»	»	»
1847	»	»	»	»	939,101 40	936,221 45	137,022 07	148,754 14	»	»	»	»
1848	»	»	»	»	993,600 00	1,241,010 11	304,248 38	330,370 30	»	»	»	»
1849	»	»	»	»	859,470 60	806,093 10	204,012 72	282,780 45	»	»	»	»
1850	»	»	»	»	1,089,437 20	1,009,388 72	331,248 58	352,074 65	»	»	»	»
1851	»	»	»	»	1,137,521 80	1,134,357 31	348,043 38	340,271 04	»	»	»	»
1852	»	»	»	»	a)5,634,858 53	5,632,008 20	b)1,700,909 03	1,705,926 33	376,839 40	375,150 70	130,000 »	128,440 65
1853	»	»	»	»	630,141 17	624,503 41	194,331 21	192,504 18	201,854 63	200,040 21	208,825 »	204,076 80
1854	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	283,250 »	280,753 72
1855	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	297,795 »	290,705 70
1856	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	310,250 »	307,704 64
1857	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	336,369 58	333,328 49
1858	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1859	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1860	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1861	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1862	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1863	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1864	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1865	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1866	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1867	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1868	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1869	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1870	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1871	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1872	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1873	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1874	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1875	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1876	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1877	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1878	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1879	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	10,105,692 50	16,458,368 »	102,131 64	101,587 29	12,200,006 57	12,473,272 58	3,280,475 07	3,305,086 09	578 694 03	575,200 »	1,026,419 58	1,018,000 »

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et qui a été employée aux remboursements effectués en vertu de la loi du 1er décembre 1852, décrétant la conversion de l'emprunt à 5 p. % de 1840;

b) Y compris la somme de fr. 1,343,375 69 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

c) La somme de fr. 265,106 67 c^s, formant la dotation d'amortissement pour la période du 1er mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Cette somme a été attribuée au Trésor conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

d) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1er semestre 1845, restée sans emploi pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

e) A compte du semestre d'amortissement échu le 1er mai 1868.

f) Id. id. échu le 1er novembre 1869.

g) Id. id. échu le 1er mai 1870.

N. B. De 1868 à 1879 inclusivement, les fonds d'amortissement des six séries de la dette 4 ½ p. % sont en grande partie restés disponibles à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Il a été versé au Trésor une somme de fr. 22,343,267 66 c^s qui a été employée jusqu'à concurrence de 7,269,000 francs au remboursement du solde de l'emprunt à 4 p. % de 1826 (loi du 12 juin 1869), et fr. 1,178,868 40 c^s sont restés disponibles sur le Budget de l'exercice 1870. — La partie de ces fonds qui a pu recevoir sa destination en 1868, 1869 et 1870 est de fr. 682,364 50 c^s (voir les chiffres qui se trouvent en regard de ces trois exercices).

que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds, depuis l'origine de ces dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 84,030,000, de 1844, à 4 ½ p. %.		DETTE CONVERTIE de fr. 95,442,832, de 1844, à 4 ½ p. %.		DETTE CONVERTIE de fr. 157,613,300, de 1853, à 4 ½ p. %.		DETTE ET EMPRUNT réunis de fr. 69,382,000, de 1857-1860, à 4 ½ p. %.		EMPRUNT de fr. 59,328,000, de 1865, à 4 ½ p. %.		EMPRUNT ET DETTES réunis de fr. 77,803,800, de 1867-1871, à 4 ½ p. %		TOTAUX.		
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	Exercices
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	788,040 00	1,008,517 00	1832
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,093,276 80	1,180,877 08	1833
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,138,073 20	1,160,312 06	1834
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,190,052 »	1,190,605 03	1835
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,250,028 »	1,241,014 01	1836
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,297,598 40	1,297,598 40	1837
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,340,245 »	1,340,850 88	1838
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,462,527 61	1,462,790 80	1839
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,498,210 81	1,540,777 03	1840
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,679,070 05	1,673,542 09	1841
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,679,408 45	1,679,271 84	1842
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,741,670 31	1,741,070 31	1843
c) »	»	159,556 66	158,132 26	»	»	»	»	»	»	»	»	179,783 57	170,330 17	1844
d) 214,340 »	214,195 41	977,008 75	972,400 51	»	»	»	»	»	»	»	»	1,230,308 02	1,233,681 50	1845
447,077 50	448,020 05	1,043,192 50	1,040,057 40	»	»	»	»	»	»	»	»	2,300,832 20	2,302,000 51	1846
469,742 50	487,010 42	1,090,455 37	1,135,163 15	»	»	»	»	»	»	»	»	2,637,011 04	2,708,049 16	1847
495,317 50	676,012 27	1,144,981 50	1,408,488 01	»	»	»	»	»	»	»	»	2,938,238 04	3,713,390 20	1848
424,817 71	488,090 51	970,375 05	1,097,571 81	»	»	»	»	»	»	»	»	2,827,585 08	2,705,241 03	1849
553,023 70	575,090 85	1,231,102 70	1,343,365 00	»	»	»	»	»	»	»	»	3,178,772 24	3,314,719 31	1850
566,091 20	598,080 05	1,201,853 01	1,380,351 80	»	»	»	»	»	»	»	»	3,337,500 45	3,459,940 80	1851
587,147 50	597,882 90	1,354,247 70	1,375,754 71	»	»	»	»	»	»	»	»	3,700,057 02	3,815,103 73	1852
614,192 50	640,383 05	1,416,505 08	1,466,406 49	304,038 25	408,880 90	»	»	»	»	»	»	3,710,077 84	3,707,803 15	1853
643,937 50	704,350 24	1,484,704 08	1,617,025 55	816,494 »	805,390 80	»	»	»	»	»	»	3,228,380 48	3,503,020 31	1854
675,752 50	712,245 87	1,557,608 58	1,654,008 48	850,004 »	902,420 10	»	»	»	»	»	»	3,388,080 08	3,540,130 21	1855
707,837 50	718,210 02	1,631,328 00	1,647,316 12	897,516 50	909,021 14	»	»	»	»	»	»	3,540,020 00	3,582,800 02	1856
740,507 50	750,310 00	1,700,250 00	1,728,982 84	938,804 »	950,700 50	»	»	»	»	»	»	3,722,021 14	3,763,337 91	1857
774,017 50	780,400 58	1,784,600 31	1,798,003 67	982,020 50	982,822 52	123,282 50	123,505 79	»	»	»	»	3,604,022 81	3,685,092 30	1858
810,280 »	822,942 20	1,866,810 00	1,881,945 30	1,027,071 50	1,042,711 14	128,030 »	129,855 01	»	»	»	»	3,833,091 50	3,877,454 34	1859
847,742 50	859,057 15	1,952,757 50	1,984,164 40	1,074,411 50	1,088,030 58	247,347 50	248,831 30	»	»	»	»	4,122,239 00	4,180,083 56	1860
886,000 »	878,130 11	2,042,445 00	2,020,330 40	1,125,713 50	1,117,280 29	373,085 »	370,086 87	»	»	»	»	4,420,443 50	4,395,442 40	1861
926,500 »	918,655 20	2,134,897 50	2,127,103 22	1,174,017 50	1,171,795 04	390,587 »	380,451 69	»	»	»	»	4,020,002 00	4,006,075 08	1862
968,320 »	959,261 75	2,231,445 00	2,215,908 54	1,227,762 50	1,218,548 38	408,227 »	404,512 50	»	»	»	»	4,835,754 50	4,790,221 03	1863
1,012,015 »	1,005,154 01	2,332,335 00	2,322,631 90	1,283,292 50	1,277,005 60	420,054 50	424,007 37	»	»	»	»	5,064,207 00	5,020,000 54	1864
1,054,357 50	1,055,659 01	2,425,057 50	2,427,707 60	1,333,085 »	1,334,912 13	445,187 50	443,000 15	»	»	»	»	5,257,407 50	5,202,208 80	1865
1,105,075 »	1,106,570 46	2,548,702 50	2,544,382 90	1,402,353 50	1,403,802 22	406,270 25	407,054 90	300,022 50	300,936 70	»	»	5,823,383 81	5,822,753 24	1866
1,150,054 37[1]	1,140,445 10	2,603,006 31	2,658,248 30	1,465,920 50	1,453,571 54	487,388 75	483,508 93	313,628 25	311,022 36	»	»	6,080,808 18[1]	6,033,395 50	1867
e) 80 49	80 13	e) 605 09	603 57	e) 41 11	40 91	e) 688 98	685 81	e) 41 06	40 88	»	»	1,457 03	1,451 30	1868
»	»	»	»	»	»	»	»	f) 130,730 57	131,400 »	f) 127,200 07	127,200 »	257,930 64	258,600 »	1869
g) 25,421 18	25,500 »	g) 96,728 75	100,000 »	g) 165,024 92	172,000 »	g) 47,161 40	49,000 »	»	»	g) 58,030 98	57,900 »	392,070 23	404,400 »	1870
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1871
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1872
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1873
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1874
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1875
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1876
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1877
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1878
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1879
16,083,288 77[1]	17,173,000 »	39,150,815 80	40,078,649 78	10,104,607 28	10,330,400 »	3,513,410 38	3,535,600 »	744,422 38	744,000 »	185,240 05	185,100 »	110,371,355 01[1]	112,008,803 74	

Pour rappel :

Capital racheté des emprunts et dettes actuellement existants (voir le tableau précédent, annexe n° 9). . . . . fr. 177,056,200 »
Capital racheté, remboursé ou annulé des emprunts et dettes à 4 p. % de 1830 et à 3 % de 1838 (voir le tableau suivant, annexe n° 11) . . . . 88,474,800 »
} 265,531,000 »

TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr. 378,100,803 74

Annexe n° 9.

ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 3 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis l'origine de ces deux dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1836, à 4 p. %.		EMPRUNT et dette réunis de fr. 58,474,800, de 1838-1847, à 3 p. %.		TOTAUX.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti ou remboursé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.
1837	300,600 »	329,682 12	»	»	300,600 »	329,682 12
1838	323,220 »	341,228 91	»	»	323,220 »	341,228 91
1839	337,780 »	365,454 37	522,394 »	740,421 15	860,172 »	1,105,875 52
1840	352,420 »	363,282 15	544,667 »	738,347 95	897,087 »	1,101,630 10
1841	555,040 »	601,183 88	816,307 85	1,156,211 20	1,372,247 85	1,757,395 08
1842	397,400 »	421,757 21	612,347 »	839,140 13	1,009,747 »	1,260,883 34
1843	419,400 »	420,554 64	620,050 50	850,309 01	1,041,459 50	1,262,923 68
1844	426,740 »	426,554 76	653,700 50	831,079 02	1,080,449 50	1,257,633 78
1845	444,520 »	450,218 53	682,332 »	871,907 61	1,126,852 »	1,322,126 17
1846	463,380 »	473,901 33	710,202 »	949,308 97	1,173,582 »	1,423,210 30
1847	483,540 »	510,514 92	819,992 »	1,181,519 04	1,303,532 »	1,692,033 96
1848	518,480 »	814,955 21	850,069 50	1,578,440 14	1,372,549 50	2,393,395 35
1849	527,520 »	623,971 10	512,112 »	791,422 94	1,039,632 »	1,415,394 01
1850	546,880 »	639,440 40	911,217 »	1,396,461 44	1,458,097 »	2,035,901 84
1851	578,020 »	636,284 70	953,112 »	1,470,016 43	1,531,732 »	2,105,001 22
1852	603,900 »	657,630 19	987,032 »	1,432,874 24	1,663,532 »	2,090,504 43
1853	652,240 »	708,970 37	1,039,752 »	1,384,509 38	1,671,922 »	2,093,479 75
1854	661,380 »	744,383 73	1,082,897 »	1,553,762 10	1,744,277 »	2,298,145 92
1855	691,060 »	741,700 84	1,128,962 »	1,320,091 76	1,820,022 »	2,062,752 60
1856	720,020 »	760,440 69	1,174,727 »	1,574,580 03	1,895,017 »	2,335,020 72
1857	751,620 »	790,566 66	1,222,087 »	1,651,204 98	1,974,307 »	2,441,771 64
1858	783,480 »	834,788 80	1,272,712 »	1,688,489 28	2,056,192 »	2,523,278 14
1859	812,120 »	831,175 00	1,328,902 »	1,730,283 76	2,136,022 »	2,567,459 36
1860	850,700 »	870,315 54	1,375,907 »	1,760,025 92	2,226,007 »	2,636,341 46
1861	885,060 »	892,572 96	1,429,007 »	1,762,485 73	2,314,757 »	2,655,058 69
1862	921,700 »	924,475 80	1,481,687 »	1,775,302 79	2,403,387 »	2,699,778 59
1863	959,000 »	961,966 46	1,535,422 »	1,822,363 38	2,494,422 »	2,784,329 84
1864	998,080 »	1,012,678 82	1,590,717 »	1,923,774 20	2,588,797 »	2,936,453 02
1865	1,038,980 »	1,039,387 86	1,648,797 »	1,955,437 76	2,687,777 »	2,994,825 62
1866	1,082,020 »	1,123,213 82	1,707,087 »	1,985,728 77	2,789,107 »	3,108,942 59
1867	1,127,380 »	1,166,285 53	1,767,177 »	2,055,626 32	2,894,557 »	3,221,911 85
1868	1,174,160 »	1,169,464 85	1,829,187 »	2,070,372 51	3,003,347 »	3,239,837 36
1869	»	»	1,891,093 »	2,062,518 30	1,891,093 »	2,062,518 30
1870	»	»	1,952,967 »	2,092,085 28	1,952,967 »	2,092,085 28
1871	»	»	2,007,747 »	2,056,138 85	2,007,747 »	2,056,138 85
1872	»	»	2,077,152 03	2,110,872 54	2,077,152 03	2,110,872 54
	21,366,640 »	22,731,000 »	40,763,826 36	51,357,800 »	62,130,466 36	74,088,800 »
A ajouter : 1° Le capital de 7,269,000 fr., en dette à 4 %, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1er de la loi du 12 juin 1869 (*M*r n° 164).	7,269,000 »	7,269,000 »	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	7,269,000 »
Fr.	28,635,640 »	30,000,000 »				
2° Le capital de 5,633,000 francs, en dette à 3 %, dont le remboursement *au pair* a été autorisé par l'article 1er de la loi du 18 décembre 1872 (*Moniteur* n° 354), ci.			5,633,000 »	5,633,000 »	. . . . . .	5,633,000 »
Fr.			46,396,826 36	56,990,800 »		
3° Le capital de 1,484,000 francs, correspondant à la rente de 44,520 francs précédemment inscrite sur le grand-livre de la même dette au nom du duc de Wellington et qui a été *annulé* par l'article 3 de la loi précitée				1,484,000 »	. . . . . .	1,484,000 »
Fr.				58,474,800 »		
Ensemble.						88,471,800 »

Pour rappel :

Capital [illegible] des emprunts et dettes actuellement existants (voir l'annexe n° 9).	177,056,200 »	289,725,063 74
— à 5 et à 4 1/2 p. % convertis (voir l'annexe n° 10)	112,668,863 74	
Total général. . . . . . Fr.		378,196,863 74